



*Président* : M. INSANALLY  
(Guyana)

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

**Allocution de M. Antonio Mascarenhas Monteiro,  
Président de la République du Cap-Vert**

**Le Président :**

L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République du Cap-Vert.

*M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président de la République du Cap-Vert, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président :**

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Cap-Vert, S. E. M. Antonio Mascarenhas Monteiro, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Monteiro** (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale à la présente session. Vos talents bien connus et votre vaste connaissance de l'ONU augurent bien du succès des travaux de la présente session.

Je voudrais rendre hommage à votre prédécesseur à la présidence, M. Stoyan Ganev, ancien Ministre des affaires extérieures de la Bulgarie, pour le bon travail réalisé.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour le dynamisme qu'il a insufflé aux activités de l'ONU, pour ses efforts constants en faveur de l'amélioration de l'Organisation et pour son attachement personnel à la réforme des structures du Secrétariat et à l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation dans l'accomplissement de ses fonctions et de ses devoirs.

Nous vivons une époque de grands espoirs. Les événements politiques récents ont beaucoup facilité l'adhésion aux valeurs démocratiques, tout en contribuant au mouvement mondial en faveur du respect des droits de l'homme et en stimulant la prise de conscience dans le monde de la nécessité d'adopter d'urgence des mesures destinées à améliorer les conditions de vie de tous les peuples ainsi que l'environnement de la planète.

En fait, en peu de temps, un nombre important de pays sont parvenus à l'indépendance, malgré tous les obstacles sur leur chemin, et ont recouvré leur liberté. L'affrontement idéologique d'autrefois a été remplacé par la coopération politique entre les pays, et des problèmes anciens telles la lutte contre l'apartheid et la situation au Moyen-Orient semblent enfin proches d'une solution négociée. D'autre part, la démocratie, système souhaitable de gouvernement, a acquis une dimension et un soutien sans précédent, encore qu'il reste beaucoup à faire pour la consolider.

Ce sont là réellement des faits politiques de la plus grande importance qui déterminent un monde en profonde transformation et qui, en même temps, en sont le résultat. Cette transformation est prometteuse d'un avenir plus stable dans les relations entre les nations et les peuples. Si ces changements, d'un côté, sont de bon augure pour un monde meilleur, plus humain, plus juste et plus stable, ils s'accompagnent d'autre part d'une résurgence de nombreux conflits, dont la plupart sont de caractère interne. Dans bien

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.15  
26 octobre 1993

FRANCAIS

des régions du monde en effet, notamment en Europe et en Afrique, des rivalités ethniques anciennes ou des luttes de pouvoir internes sont devenues des conflits ouverts semant la mort et la destruction, engendrant des millions de réfugiés et de personnes déplacées et provoquant une instabilité régionale.

J'ai suivi, avec une profonde préoccupation, l'évolution de nombre de ces conflits en Afrique, qui ont un effet négatif non seulement sur les pays impliqués, mais sur la région tout entière. A une époque où tous nos efforts et toutes nos ressources devraient être mis au service du développement et de la paix de nos pays et de notre continent, et servir à créer de meilleures conditions de vie pour nos peuples, nous avons dû nous rendre compte que les maigres ressources dont nous continuons à disposer dans nos pays sont absorbées par la flambée des conflits armés, les quelques structures économiques restantes étant sacrifiées à la violence.

Les conflits armés qui paraissent proliférer presque partout semblent se soustraire aux efforts de l'Organisation des Nations Unies. Dans la plupart de ces conflits, le monde s'est heurté à des difficultés énormes lorsqu'il s'est agi de les endiguer et de les gérer, en dépit des efforts constants du Conseil de sécurité et du Secrétaire général.

C'est notamment le cas du conflit en Angola, pays frère dont le peuple martyr a subi pendant plus de 30 ans les horreurs de la guerre, l'angoisse de l'instabilité permanente et de l'incertitude du lendemain. Malgré les efforts énormes déployés, surtout ceux de l'ONU, le conflit en Angola continue de causer la mort et la destruction dans le pays. La communauté internationale avait placé de grandes espérances dans les élections de septembre de l'année dernière que cette organisation avait surveillées. Nous pensons tous que ces élections seraient la dernière étape d'un processus de paix qui mettrait fin une fois pour toutes à des décennies de destruction et donnerait naissance à un Angola nouveau et démocratique, créant ainsi le climat d'harmonie politique et sociale dans le pays dont il a tant besoin pour son développement.

Cependant, les événements qui ont suivi les élections se sont malheureusement transformés en la situation violente et tragique que le monde entier connaît, qui est pour nous tous une cause de préoccupation profonde et où des milliers et des milliers de vies humaines sont sacrifiées, alors que les souffrances de la population, qui durent depuis si longtemps, se perpétuent, et que la destruction des villes et des infrastructures économiques se poursuit. Malheureusement, ni les efforts de médiation réitérés de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes et entités en vue d'obtenir un cessez-le-feu, ni la reprise du processus de Bicesse ne sont parvenus encore aux résultats escomptés.

Il ne faut pas se faire d'illusions : comme la longue histoire de ce conflit l'a amplement démontré, aucune victoire militaire ne saurait garantir la paix et la stabilité durables et la prospérité du pays. Je ne vois pas de solution qui puisse se substituer aux négociations si l'on veut que la paix s'instaure et constitue le but que tous devront atteindre en Angola. L'emploi de moyens violents après les élections ne peut être justifié et démontre en fait un mépris flagrant à l'égard de la volonté souveraine de la population, volonté qui s'était exprimée de manière libre et juste, ainsi que l'a attesté la communauté internationale.

J'espère sincèrement qu'épuisées par une guerre longue et dévastatrice, face à un pays dont la structure économique a été détruite, et touchées par un drame social et humain dû aux hostilités, les parties au conflit, et surtout l'UNITA, sauront répondre aux circonstances et, mues par un réalisme politique, apporteront aux négociations la volonté politique et le sérieux si nécessaires, faisant ainsi preuve de la magnanimité qu'exigent la sécurité et le bien-être du peuple angolais.

L'expérience de l'Angola est une leçon dont l'Organisation devrait tenir compte dans la gestion ou l'aide à la gestion d'autres conflits. L'un de ces cas est le conflit au Mozambique, pays auquel le Cap-Vert est uni par des liens fraternels. Mon pays, en tant que membre du Conseil de sécurité, a suivi de très près la situation au Mozambique en lui portant un intérêt particulier. Après de longues années de guerre, la paix semble enfin l'emporter dans ce pays. Les Accords généraux de paix conclus l'année dernière ont délimité le cadre d'une paix définitive et durable. Voilà pourquoi j'attache la plus grande importance au respect et à l'exécution en temps voulu de ces accords par les deux parties. C'est un devoir moral envers le peuple du Mozambique, qui continue de subir les épreuves de sa vie quotidienne et qui aspire, de la manière la plus légitime, à un avenir de paix, d'harmonie et de progrès, que de faire en sorte que ces accords soient respectés et appliqués.

Les mesures positives prises récemment à cet égard me donnent des raisons d'espérer. A ce propos, j'attache une importance particulière au dialogue qui a été amorcé entre le Président de la République du Mozambique, M. Joaquim Chissano, et le Président de la RENAMO, M. Afonso Dhlakama. J'espère que ce dialogue se poursuivra de manière régulière afin de faciliter l'élimination des obstacles qui pourraient se présenter pendant la mise en oeuvre des Accords de paix et pour permettre aux élections de se dérouler à la date prévue. Je demande instamment aux deux parties de faire tous les efforts pour accélérer l'application des aspects essentiels des Accords avant les élections, à savoir la démobilisation et le cantonnement des troupes et la formation de l'armée nationale du Mozambique.

Je voudrais me référer d'autre part au conflit qui sévit au Libéria et qui retient toute l'attention des pays de la sous-région de l'Afrique occidentale, à laquelle appartient mon propre pays.

Le conflit au Libéria a provoqué des destructions considérables et la perte de milliers de vies et a infligé d'immenses épreuves et souffrances à la population. Cela a été une source de préoccupation constante pour les pays de notre sous-région. L'Accord de Cotonou, qui représente une étape décisive dans la recherche d'une solution pacifique durable à ce conflit, est le fruit des efforts louables déployés par la communauté internationale en vue de rétablir la paix au Libéria, efforts dans lesquels la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué un rôle essentiel.

La récente décision du Conseil de sécurité de déployer une mission d'observation au Libéria (MONUL) pour aider, en coopération avec les forces du Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO, à appliquer l'Accord de Cotonou, est une décision opportune et digne d'éloges. Je demande à toutes les parties intéressées d'honorer leurs obligations et de coopérer avec l'ONU et la CEDEAO afin d'arriver à la mise en oeuvre rapide de l'accord de paix et à la tenue d'élections législatives et présidentielles à la date prévue au début de l'année prochaine.

La situation en Somalie constitue l'un des conflits les plus tragiques des temps modernes. Le résultat de cette tragédie a été la perte de centaines de milliers de vies et la désintégration de la société civile et des structures administratives du pays. La décision opportune du Conseil de sécurité de faire participer l'ONU à la gestion du conflit et l'action humanitaire de diverses organisations et entités ont modifié la situation en Somalie et créé des conditions susceptibles de ramener une situation normale dans le pays.

*M. Mroziewicz (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.*

Je salue le rôle internationaliste et humanitaire joué par l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM), dont la présence dans ce pays a beaucoup contribué à éliminer la famine, à rétablir l'ordre et à garantir la sécurité de la population, en dépit des attaques condamnables et délibérées dont cette opération a été victime.

Il est indispensable de faire immédiatement des efforts, conformément à la dernière décision du Conseil de sécurité, pour accélérer le processus de consultations et les contacts avec toutes les parties et toutes les forces en Somalie, en vue de créer un climat de sécurité dans le pays, d'y faire régner l'harmonie politique et d'y rétablir une vie administrative normale.

Sur une note plus positive, il est encourageant de voir les progrès réalisés dans les négociations destinées à mettre fin au régime d'apartheid. L'annonce de la création d'un Conseil exécutif transitoire représente un événement extrêmement important dans la longue lutte contre l'apartheid, qui sera enfin éliminé après les élections démocratiques qui doivent se tenir l'année prochaine.

Malgré les progrès importants déjà réalisés au fil des ans dans le règlement pacifique des conflits entre Etats, certains pays ont encore tendance à régler leurs conflits avec d'autres pays en recourant à la force. Le conflit entre l'Iraq et le Koweït illustre parfaitement cette tendance, qui a provoqué la désastreuse guerre du Golfe. Malgré la leçon tragique tirée de cette guerre et les diverses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, une forte tension persiste entre les deux pays. Il est particulièrement important pour la paix dans la région que ces deux pays frères vivent dans des relations de bon voisinage et respectent leurs frontières communes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Récemment encore, nous pensions tous que les conditions pour la paix et la stabilité dans le monde avaient enfin été trouvées, puisque le danger d'un affrontement militaire des superpuissances et les rivalités entre les deux blocs avaient disparu avec la fin de la guerre froide. Toutefois, il est paradoxal que nous nous trouvions aujourd'hui comme jamais auparavant en présence d'une série de conflits armés. Le moment est venu de procéder à une profonde réflexion collective pour dégager les solutions propres à endiguer ces conflits. En même temps, il convient d'adopter des mesures préventives propres à éliminer ou à réduire la possibilité de voir des conflits latents dégénérer en affrontement armé. La prévention des conflits est le moyen le plus sûr et le moins coûteux de sauver des vies et de préserver la paix et la sécurité internationale.

L'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général contient une série d'idées et recommande un certain nombre de mesures portant sur la gestion, le contrôle et la prévention des conflits armés. La plupart des mesures proposées par le Secrétaire général, notamment celles qui portent sur la diplomatie préventive, devraient être mises en pratique le plus rapidement possible.

L'ONU et les organisations régionales devraient pouvoir créer des mécanismes efficaces permettant de maîtriser les conflits en puissance et d'éliminer les conditions politiques et sociales qui les engendrent. Nous ne devons pas oublier que la majorité des conflits armés qui affectent aujourd'hui presque toutes les régions du monde ont un caractère interne, encore que certains s'accompagnent d'incidences internationales du fait de leurs répercussions sur la paix et la stabilité des pays voisins. Si nous voulons prévenir ces

conflits armés, nous devons nous attaquer à leurs causes profondes.

Parmi ces causes profondes, il convient de se pencher sur les limites qu'impose le refus d'une participation effective de tous les citoyens au processus de gouvernement de leur pays, ainsi que sur la violence résultant du refus de respecter les droits fondamentaux de l'homme, des personnes ou des groupes ethniques ou religieux.

Comme le démontre la propre expérience démocratique du Cap-Vert, je crois que la stabilité interne d'un pays et la concorde sociale entre ses divers groupes ont beaucoup à gagner lorsque tous les citoyens ont la possibilité d'exercer librement, équitablement et intégralement leurs droits politiques en participant à la définition du destin de leur pays, en choisissant leurs formes de gouvernement et en sélectionnant périodiquement leurs dirigeants.

Les changements qui se sont produits sur la scène internationale ont pleinement démontré l'importance que revêt la protection des droits de l'homme pour tous les pays. En effet, le respect et la promotion de ces droits ont acquis une dimension mondiale et constituent aujourd'hui l'une des questions mondiales les plus visibles de l'ordre du jour international. Mon pays est doté d'une Constitution comportant une longue liste de droits fondamentaux, et le respect des droits de l'homme représente l'un des plus importants piliers les plus importants de sa politique intérieure et extérieure. Nous nous félicitons donc du rôle central que la protection des droits de l'homme occupe aujourd'hui sur l'ordre du jour des nations. Le Cap-Vert est profondément attaché à la cause de la promotion des droits de l'homme. Sa politique et les actes de son gouvernement ne sont pas seulement guidés par des considérations humanistes mais aussi par des raisons pratiques, car nous estimons que le respect des droits de l'homme offre un équilibre qui crée des conditions intérieures favorables au développement économique et à l'harmonie sociale.

C'est pourquoi je trouve d'autant plus difficile d'accepter la situation précaire des droits de l'homme dans laquelle se trouve le peuple du Timor oriental. A cet égard, j'encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution négociée à la question du Timor oriental. Dans un monde fertile en conflits ethniques, le respect des droits des minorités devrait mériter notre plus grande attention et exiger une prise de conscience nationale plus profonde, de même qu'une meilleure protection internationale.

Je rends hommage à tous les pays qui, au niveau mondial, ont participé activement à la promotion de la cause des droits de l'homme. Toutefois, je pense que cette promotion ne doit pas être sélective. Pour mon pays, la

situation dans laquelle les travailleurs émigrés se trouvent dans certains Etats d'accueil est un problème de droits de l'homme tout aussi important.

Etant donné que le Cap-Vert est un pays dont la population émigrée à l'étranger est plus importante que celle résidant dans les îles, je ne saurais manquer cette occasion d'exprimer ma vive inquiétude devant les obstacles et les difficultés que rencontrent, de plus en plus, les travailleurs émigrés dans certains pays d'accueil, difficultés qui, dans certains cas, se résument à des violations flagrantes de leurs droits de l'homme fondamentaux.

Il est triste de constater que dans de nombreux pays, y compris certains pays développés, les droits des travailleurs migrants sont négligés ou simplement oubliés. La dégradation de la situation économique dans ces pays s'est accompagnée d'une aggravation des mesures et des pratiques discriminatoires à l'égard des expatriés, et de la mise en oeuvre de politiques qui les privent de la jouissance de leurs droits chèrement acquis et se soldent par leur expulsion de pays dans lesquels ils ont pendant longtemps gagné honnêtement leur vie, tout en contribuant largement à l'économie de ces pays. L'avenir de l'humanité ne peut être véritablement protégé en l'absence de valeurs inhérentes à une solidarité sincère et fraternelle.

Il n'est pas possible de promouvoir et de protéger comme il convient les droits de l'homme si la pauvreté persiste dans de nombreux pays et si leurs populations continuent de vivre en marge du développement et d'endurer les épreuves de la misère. Le sous-développement porte en germe les conditions qui suscitent les violations des droits de l'homme généralisées et persistantes, notamment des droits des femmes et des enfants. En fait, la pauvreté et les conditions de vie précaires engendrées par le sous-développement entraînent une instabilité sociale et politique qui, en fin de compte, auront des répercussions énormes sur la paix et la sécurité internationales.

Il devient, dès lors, impératif que nous oeuvrions tous en faveur d'une coopération efficace au développement, afin de garantir une norme minimale de dignité humaine et de conditions de vie, pour rompre ainsi la chaîne de la pauvreté et de la souffrance humaine. J'espère que l'on trouvera la réponse à certaines de ces préoccupations au cours du Sommet mondial pour le développement social.

A cet égard, les pays africains affrontent une situation économique et sociale particulièrement difficile. Frappés par la sécheresse et la désertification, confrontés à une strangulation économique et sociale causée ou aggravée par de nombreux conflits armés, marginalisés par un système de coopération économique et financière plus enclin à répondre aux besoins d'autres régions et pays, et déchirés par la

pauvreté généralisée et la dégradation des conditions de vie, les pays africains ont le plus grand besoin que la communauté internationale prenne des mesures urgentes afin de les aider dans leurs efforts de développement intérieur nécessaires.

Dans ce contexte, je salue l'initiative opportune du Gouvernement japonais de convoquer une conférence internationale sur le développement en Afrique, qui devrait se tenir ce mois-ci à Tokyo. J'espère très sincèrement que cette conférence aura les résultats escomptés. A cet égard, les pays développés devraient augmenter substantiellement le montant des ressources allouées au soutien des pays africains dans leurs efforts de développement, en particulier à un moment où ces pays sont engagés dans des réformes économiques fondamentales, dynamisant davantage le secteur privé, favorisant la diversification économique de leurs pays et introduisant des ajustements structurels.

Je partage les vues de ceux qui plaident en faveur de la nécessité de la démocratisation de l'Afrique. Toutefois, j'aimerais souligner que la promotion de la démocratie ne saurait se réduire à la seule mise en place de mécanismes et de garanties démocratiques formels. Notre expérience personnelle de la démocratie au Cap-Vert nous a enseigné que, s'il est vrai que la démocratie est le système de gouvernement le plus souhaitable et qu'il devrait mériter notre appui permanent, sa consolidation et son acceptation totale par tous les segments de la population exigent un climat économique intérieur favorable pour qu'elle puisse exercer une influence positive sur la création de conditions de vie meilleures pour tous.

J'aimerais saisir cette occasion pour souligner le grand intérêt que mon pays, nation insulaire, attache aux travaux préparatoires de la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires qui aura lieu l'an prochain. J'espère très sincèrement que cette conférence, qui constitue la première initiative de mise en oeuvre des décisions et engagements pris dans le cadre du programme Action 21, aura des résultats concrets.

Le Cap-Vert accorde également une grande importance aux négociations en cours sur le projet de convention relative à la désertification, en application d'une décision de la Conférence de Rio. Espérons que ce projet de convention sera achevé dans un avenir proche et qu'il contribuera substantiellement à la création des mécanismes internationaux nécessaires pour s'attaquer efficacement aux effets dévastateurs de la sécheresse et de la désertification, qui ont causé d'immenses dommages à l'économie des pays touchés ainsi qu'à l'environnement mondial.

Nous vivons un moment historique, moment chargé de promesses d'un avenir collectif de paix et de développement. Alors que, d'une part, nous avons été confrontés dernièrement à de douloureuses réalités et à des événements négatifs qui ont suscité de réelles préoccupations pour ceux d'entre nous qui se sentent concernés par le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est en revanche reconfortant et encourageant de constater les changements positifs profonds qui sont intervenus non seulement dans les relations entre Etats, mais aussi et surtout dans la redéfinition d'un système de valeurs, qui, nous l'espérons, guidera les nations, dans la paix et l'harmonie, dans leurs relations aussi bien internes qu'internationales au cours des décennies à venir.

Nous devrions saisir l'occasion qui nous est offerte par les quelques dernières années de ce siècle pour agir avec détermination en vue de consolider la démocratie dans le monde, de promouvoir les droits de l'homme, tout en reconnaissant en même temps, avec la même détermination, que l'instauration d'un nouvel ordre mondial ne peut résider que dans le développement des pays et dans leur coopération entre eux, afin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux qui les touchent tous.

Telle est ma conviction de chef d'Etat d'un petit pays épris de paix qui a toujours plaidé en faveur du dialogue entre les peuples et les pays, et aussi de citoyen d'un monde que je souhaiterais plus humain et plus uni.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Cap-Vert de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président de la République du Cap-Vert, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## **Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

### **Débat général**

#### **Allocution de Son Altesse Royale Sdech Krom Luong Norodom Ranariddh, Premier Président du Gouvernement royal du Cambodge**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Président du Gouvernement royal du Cambodge.

*Son Altesse Royale Sdech Krom Luong Norodom Ranariddh, Premier Président du Gouvernement royal du Cambodge, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au Premier Président du Gouvernement royal du Cambodge, Son Altesse Royale Sdech Krom Luong Norodom Ranariddh, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le Prince Norodom Ranariddh** (*Cambodge*) :  
(*interprétation de l'anglais*) :

Permettez-moi, tout d'abord, de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer mes profondes tristesses pour la perte de milliers de vie qu'a causée le tremblement de terre qui a secoué le Killari, en Inde, et de présenter, au nom du Gouvernement royal du Cambodge et du peuple cambodgien, nos profondes condoléances au Gouvernement indien et aux familles des victimes.

C'est pour moi un privilège et un honneur que de m'adresser aujourd'hui à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, en ma qualité de Premier Président du Gouvernement royal démocratiquement élu du Cambodge, où les Nations Unies ont joué avec succès un rôle historique, mettant fin, conformément au mandat confié à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des Accords de Paris du 23 octobre 1991, aux 23 années de souffrances et de misère qu'a connues notre peuple.

Permettez-moi maintenant d'exprimer mes chaleureuses félicitations à M. Samuel R. Insanally de la République du Guyana, pour son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis convaincu que, sous sa conduite, cette auguste assemblée sera à même de conclure ses travaux avec succès.

Je tiens aussi à présenter à son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, de la République de Bulgarie, mes chaleureuses félicitations pour la manière judicieuse et efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Le Cambodge souhaite la bienvenue à Andorre, à la République tchèque, à l'Erythrée, à Monaco, à la République slovaque et à l'ex-République yougoslave de Macédoine à l'occasion de leur entrée dans cette organisation internationale. Leur décision de devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies ne fera que renforcer la paix et la sécurité du monde.

Au nom de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, et de S. E. M. Hun Sen, Second Président du Gouvernement royal du Cambodge, et du peuple cambodgien, permettez-moi d'exprimer notre profonde et éternelle gratitude à M. Javier Pérez de Cuéllar, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire général M. Boutros Boutros-Ghali, et à M. Yasushi Akashi, Représentant spécial du Secrétaire

général au Cambodge. Ils sont tous trois les artisans du succès de l'Opération des Nations Unies au Cambodge, opération qui a apporté à notre peuple la paix, la liberté et l'indépendance, et a introduit une ère où la démocratie régnera dans notre pays pour le bonheur de son peuple.

Puis-je également saisir cette occasion solennelle pour rappeler le rôle historique joué par l'Indonésie, la France, la Thaïlande, le Japon et la République populaire de Chine, qui ont accueilli sur leur sol des réunions cruciales ayant abouti aux présents résultats positifs. J'aimerais exprimer ma profonde gratitude aux éminentes personnalités qui ont contribué pleinement au succès de ce processus de paix si précieux : le Président Suharto, le Président François Mitterrand, M. Roland Dumas, M. Ali Alatas, M. Gareth Evans et M. Ahmed Rafeuddin.

Nous sommes aussi très profondément touchés par les messages de félicitations que de nombreux gouvernements nous ont adressés à la suite de la promulgation de la nouvelle Constitution du Cambodge et de la réintronisation du Roi Norodom Sihanouk. Nous sommes, en outre, vivement encouragés par le fait que cette reconnaissance officielle soit étendue au Gouvernement royal démocratiquement élu, ce qui constitue un acte de justice.

Le succès de l'Opération des Nations Unies au Cambodge peut être interprété comme le résultat de la communion entre la volonté de la communauté internationale de sauver le Cambodge et celle de la population cambodgienne de sauver sa patrie.

Le peuple cambodgien, à travers sa participation massive aux élections libres et honnêtes qui se sont déroulées dans le pays en mai dernier, a joué un rôle déterminant dans ce qu'on pourrait qualifier de semailles de la démocratie au Cambodge. Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk, père de la nation cambodgienne, a, au cours de cette période, joué un rôle crucial en encourageant et en favorisant la réconciliation nationale entre tous les Khmers, ainsi que par son ferme appui à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et à son dirigeant, M. Yasushi Akashi. Les actions entreprises par Sa Majesté ont permis le succès de la dernière étape du plan de paix et, notamment, la rédaction de la nouvelle Constitution et le transfert des pouvoirs.

C'est avec joie que je puis aujourd'hui vous annoncer que les processus de paix au Cambodge se poursuivent comme le prévoient les Accords de Paris. Les élections, auxquelles mes compatriotes ont participé en masse, se sont déroulées de façon libre et honnête, malgré les nombreuses difficultés et contraintes, et ceci s'avère plus qu'encourageant pour l'avenir de la démocratie au Cambodge.

L'Assemblée constituante souveraine, ayant rédigé la nouvelle Constitution du Cambodge, a instauré une monarchie constitutionnelle. Le système politique ainsi institué se range parmi les plus démocratiques et les plus libéraux, car le peuple y constitue la seule source des pouvoirs de l'Etat : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, ce dernier étant complètement indépendant des deux premiers. La nouvelle Constitution de notre pays confère une place essentielle au respect des droits de l'homme et des libertés individuelles.

La formation du Gouvernement royal du Cambodge, même si son instance dirigeante ne varie pas de celle du Gouvernement provisoire de la période de transition, garantira la paix et la stabilité sociale si nécessaires, si nous voulons nous consacrer à la reconstruction et au développement de notre pays.

Reste à régler de façon pacifique la question des Khmers rouges. Cette question devrait être résolue entre les Cambodgiens, et nous espérons qu'elle pourra l'être au cours de la Table ronde qui sera présidée par Sa Majesté le Roi au mois de novembre prochain. La position du Gouvernement royal du Cambodge sur cette question est très claire : nous sommes prêts à accueillir les Khmers rouges au sein des forces armées royales cambodgiennes et comme conseillers du Gouvernement royal du Cambodge. Mais nous demandons en retour que les Khmers rouges assument les mêmes responsabilités que celles des trois autres parties cambodgiennes qui ont signé les Accords de Paris. Cela signifie qu'ils doivent démanteler et fusionner leur administration, leurs troupes et leurs territoires dans un Cambodge uni et indivisible, aux tracés des frontières terrestres et maritimes universellement reconnus dans les années 60, et qui possède une structure centrale composée d'une Assemblée nationale, d'un Gouvernement royal, de forces armées nationales et d'une administration.

La communauté internationale devrait, par ailleurs, garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Cambodge. Ces garanties internationales qui revêtent, dans le cas du Cambodge, un caractère exceptionnel, sont clairement inscrites dans l'"Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge" du 23 octobre 1991, dont la troisième partie est intitulée "Accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge".

Le Gouvernement royal du Cambodge s'engage solennellement à respecter scrupuleusement les dispositions pertinentes des articles 1 et 3 de la troisième partie des Accords. Le Cambodge demande en retour que tous les signataires des Accords de Paris du 23 octobre 1991

s'engagent formellement à respecter à la lettre les dispositions des articles 2, 4 et 5 de cette troisième partie des Accords.

Le nouveau Cambodge doit absolument pouvoir compter sur tous les Etats signataires des Accords de Paris, aux termes desquels ils s'engagent formellement

"à reconnaître et à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge".

Ces parties doivent

"s'abstenir de toute ingérence, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, dans les affaires intérieures du Cambodge".

Le Gouvernement royal du Cambodge prie avec insistance les Etats qui n'ont pas encore adhéré aux Accords de Paris du 23 octobre 1991 de le faire, afin d'aider le Cambodge et le peuple cambodgien, qui a tant souffert, à préserver cette paix fragile et à la consolider, et ce non pas pour le bénéfice du seul Cambodge, mais pour l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Le maintien de la paix est la condition *sine qua non* de tout processus de relèvement et de reconstruction du Cambodge.

*(L'orateur poursuit en français)*

Nous sommes déterminés à mener ce processus à son terme et sommes conscients que c'est à nous qu'incombe cette tâche. Mais le Cambodge sort dévasté de 23 ans de guerre et de souffrances. Dans ce contexte, le nouveau Cambodge a besoin de l'aide et de l'assistance de la communauté internationale. Nous nous engageons à consacrer et à utiliser toutes nos maigres ressources humaines et financières et l'assistance fort généreuse de la communauté internationale à la reconstruction et à la réhabilitation de notre pays dévasté et appauvri.

Nous nous félicitons des résultats importants de la Conférence de Tokyo sur la reconstruction du Cambodge de juin 1992 et, plus récemment, du succès de la Conférence internationale sur la reconstruction du Cambodge, qui s'est tenue à Paris le mois dernier. Le succès de ces deux réunions constitue la preuve de la grande compassion de la communauté internationale à l'égard du peuple cambodgien. Nous lui en serons reconnaissants pour toujours.

Le Gouvernement royal du Cambodge est déterminé à prendre toutes les mesures appropriées, avec l'assistance de la communauté internationale, pour relever ce gigantesque défi. Nous sommes déterminés à observer intégralement les

dispositions de la quatrième partie des Accords de Paris du 23 octobre 1991 sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge.

Et c'est justement parce que nous sommes décidés à mener à bien les objectifs précités que Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk a décidé, avec l'accord du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Cambodge, de demander, par le biais du Secrétaire Général et du Conseil de Sécurité :

Premièrement, que soit établi un bureau intégré des Nations Unies au Cambodge.

Deuxièmement, que les bureaux des institutions spécialisées comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial soient maintenus à Phnom Penh.

Troisièmement, que la composante des droits de l'homme soit également maintenue à Phnom Penh et érigée en un centre permanent des droits de l'homme.

Quatrièmement, que les opérations de déminage soient poursuivies dans le cadre du Centre cambodgien d'action contre les mines.

Cinquièmement, que soit maintenue à Phnom Penh une présence d'observateurs militaires, ce qui nous aiderait à rétablir la confiance de la population cambodgienne, et servirait également de garantie sur la plan extérieur.

Le Gouvernement royal du Cambodge tient à attirer l'attention de la communauté internationale sur le problème des mines qui gisent sur le territoire cambodgien. Des recherches récentes ont conclu qu'il y aurait entre 6 et 10 millions de mines dans le sol cambodgien. Le Gouvernement royal sollicite la coopération continue de la communauté internationale pour un déminage du sol cambodgien aussi complet que possible. Nous sollicitons de l'aide pour la banque de données du Centre cambodgien d'action contre les mines, qui constitue un des aspects essentiels de l'ensemble de l'opération.

Le Centre cambodgien d'action contre les mines a déjà déminé plus de 3 883 230 mètres carrés de terre. Cette tâche requiert des équipements spécialisés et des crédits pour les 5 à 10 prochaines années. Nous formulons le voeu que la communauté internationale pourra nous aider à faire de notre pays un lieu sûr pour les générations présentes et futures.

Par ailleurs, en tant que signataire de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et

empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels et étant donné que les monuments d'Angkor sont classés, depuis décembre 1992, comme "Site de l'héritage mondial", nous prions la communauté internationale de fournir au Gouvernement royal du Cambodge sa pleine collaboration dans la lutte contre le trafic illégal du patrimoine culturel khmer. Ce dernier a fait l'objet d'un pillage et d'un vandalisme sans précédent. Afin d'être à même de récupérer toutes ces propriétés culturelles inestimables, nous voudrions aujourd'hui lancer un appel à tous les pays qui exportent ou par lesquels transitent de tels biens, qu'ils aient ou non ratifié la Convention précédemment citée, pour qu'ils prennent les mesures suivantes en notre faveur : premièrement, empêcher les musées nationaux ou institutions similaires d'acquérir des antiquités qui sont originaires du Royaume du Cambodge. Deuxièmement, prohiber toute importation de ces propriétés culturelles à partir du moment où elles sont inventoriées en tant que patrimoine national khmer, et dans la mesure où leur exportation ne fait pas l'objet d'une autorisation légale des autorités compétentes en la matière. Troisièmement, prendre toutes les mesures nécessaires auprès des marchands d'antiquités et des marchands de biens culturels afin qu'ils aident le Gouvernement royal du Cambodge à retrouver et à rapatrier ces trésors culturels illégalement enlevés au Royaume du Cambodge.

Le Gouvernement royal du Cambodge souhaite exprimer sa profonde reconnaissance à l'égard des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour leurs efforts passés et présents afin d'aider le Cambodge et son peuple à réaliser la paix, dans la liberté et l'indépendance. Nous, Cambodgiens, constatons avec admiration le développement qui a cours dans les pays de l'ANASE et espérons pouvoir tirer de nombreux bénéfices de leur vaste expérience.

Le Cambodge regrette sincèrement le conflit en ex-Yougoslavie, un pays qui a toujours maintenu des relations étroites et amicales avec le nôtre. Nous espérons sincèrement que les négociations en cours mettront fin aux souffrances de la population innocente des différentes régions de ce pays infortuné.

Le Cambodge regrette également la résurgence des conflits en Somalie, en Angola et en Géorgie. Nous espérons que l'intervention de la communauté internationale mettra un terme très rapidement à ces conflits qui ont tant fait verser de sang.

Le Cambodge félicite l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et l'Etat d'Israël pour la conclusion d'un accord initial sur certains des problèmes qui les ont divisés pendant de nombreuses années, causant tant de souffrances

tant à la population israélienne qu'à la population palestinienne. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts pour l'établissement d'une paix permanente. En conséquence, le Cambodge a établi, au niveau des ambassades, ses relations diplomatiques avec l'Etat d'Israël.

Le Cambodge se félicite des progrès réalisés dans les discussions entre la République démocratique populaire de Corée et les Etats-Unis. Le Cambodge appuie le programme en 10 points proposé par le Président Kim Il Sung pour la réunification pacifique de la Corée. Le Cambodge soutient le désarmement nucléaire intégral de la péninsule coréenne.

Nous avons suivi avec satisfaction les développements positifs en Afrique du sud, où l'apartheid est en voie d'éradication. Nous sommes conscients que de nombreux obstacles restent encore à franchir et nous souhaitons qu'ils puissent être levés sans violence et dans un esprit de coopération pacifique et constructive entre la majorité noire et la minorité blanche de la population.

*(L'orateur reprend en anglais)*

Avant de terminer, permettez-moi de rendre un profond hommage aux courageux civils et militaires au service de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix de mon pays. Leurs noms sont profondément gravés dans notre coeur.

Le problème complexe du Cambodge a été résolu pacifiquement grâce aux efforts inlassables de S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies. Le Gouvernement et le peuple du Cambodge le saluent avec une très haute estime et voudraient faire l'éloge de sa juste direction qui a permis le très grand succès actuel.

Le message que le peuple cambodgien m'a confié et que je vous livre aujourd'hui est un message de reconnaissance, d'espoir et de coopération continue avec la communauté internationale en vue de renforcer la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme au Cambodge. Nous sommes conscients de l'immensité, de la complexité et de la difficulté de notre tâche, mais nous nous engageons à faire de notre mieux pour la mener à bien.

**Le Président** *(interprétation de l'anglais)* :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Président du Gouvernement royal du Cambodge de sa déclaration.

*Son Altesse Royale Sdech Krom Luong Norodom Ranariddh, Premier Président du Gouvernement royal du Cambodge, est escorté de la tribune.*

**M. Moravcik** (Slovaquie) *(interprétation de l'anglais)* :  
Je voudrais transmettre mes félicitations à l'Ambassadeur Insanally pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Je voudrais aussi remercier le Président de la dernière session de l'Assemblée générale, M. Stoyan Ganey, pour la manière efficace dont il en a guidé les travaux.

De même, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour le dynamisme avec lequel il dirige l'Organisation.

Un an s'est écoulé depuis que j'ai eu pour la dernière fois l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée. En tant que dernier Ministre des affaires étrangères de l'Etat commun des Tchèques et des Slovaques, j'avais prié les représentants à la quarante-septième session de se montrer compréhensifs à l'égard du processus de transformation entrepris à l'époque par la République fédérale et de l'appuyer. J'avais aussi réaffirmé le désir des nouveaux Etats successeurs d'être admis sur un pied d'égalité au sein de la communauté internationale des Etats souverains.

Outre son appartenance aux Nations Unies, la République slovaque est aujourd'hui membre de 53 organisations internationales, dont des institutions spécialisées des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous avons exprimé notre désir d'être, avec les autres pays du groupe des Quatre de Visegrad, admis le plus rapidement possible au sein d'organisations politiques, économiques et de sécurité euro-atlantiques aussi efficaces que la Communauté européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union de l'Europe occidentale.

La Slovaquie s'emploie à asseoir son statut d'Etat sur des principes civiques procédant du respect des droits de la personne humaine. L'objectif de la République slovaque, en tant qu'Etat multi-ethnique, est de créer un système fonctionnel de coexistence ethnique garantissant à tous des chances et des droits égaux.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

La tragédie de la Bosnie-Herzégovine et de la Géorgie doit nous mettre en garde contre les tentatives irréfléchies et irresponsables de tirer des avantages politiques des sentiments nationalistes. Nous sommes opposés aux mesures, quel qu'en soit le motif, qui conduiraient en définitive à la création de territoires et d'Etats ethniquement purs et qui menaceraient la coexistence pacifique des

populations d'origines ethniques différentes. Nous appliquons les normes internationales en vigueur qui régissent cette coexistence pacifique et nous aimerions les voir développer davantage. Nous appuyons l'idée de voir adopter par les Nations Unies, la CSCE et le Conseil de l'Europe, un document généralement contraignant sur les droits des personnes appartenant à des minorités ethniques ou autres. Pour nous, un tel document devrait également respecter l'intégrité territoriale des Etats et le principe de l'inviolabilité des frontières existantes.

Notre politique économique vise à créer une économie équilibrée et prospère fondée sur les règles du marché. Jusqu'à maintenant nos réformes n'ont pas entraîné la relance économique escomptée. Les difficultés économiques sont aggravées par divers facteurs internes et externes, dont celui de la reconversion de l'industrie d'armements. La décision prise en 1990 de procéder à une vaste reconversion a eu pour effet de réduire la production militaire de la Slovaquie dans des proportions sans précédent et d'atteindre ainsi 9 % du niveau de 1989. La décision politique de fermer tout un secteur de l'industrie slovaque sans les préparatifs nécessaires à une véritable reconversion, bien que très morale, n'a pas tenu compte des conséquences économiques et sociales qu'elle entraînerait.

Pour parvenir à la croissance économique nécessaire, nous devons avoir accès aux marchés des pays développés, ce qui est de plus en plus difficile, surtout du fait de la récession économique. Nous sommes persuadés que le protectionnisme n'est pas une solution. Nous espérons que les négociations sur une plus grande libéralisation du commerce mondial seront couronnées de succès, en particulier celles de l'Uruguay Round menées actuellement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Nous jugeons encourageantes les politiques très nettes en faveur d'une révision et d'une élimination des contrôles à l'exportation légués par la période de la guerre froide et qui, comme l'a dit récemment le Président Clinton ici même, pèsent injustement sur le commerce légitime et limitent indûment la croissance et les opportunités.

A propos, j'ajouterai que les représentants slovaques signent aujourd'hui même à Luxembourg un accord d'association entre la République slovaque et la Communauté européenne. L'accord d'association, que nous estimons être la première étape dans les efforts que nous faisons pour devenir membre à part entière de la Communauté, reflète par ailleurs l'orientation générale de notre politique étrangère. Il encourage une nouvelle évolution positive dans notre pays, et nous croyons qu'il nous aidera à régler certains des problèmes économiques dont j'ai parlé.

La communauté internationale est confrontée quotidiennement à des tragédies comme celle qui se déroule en Bosnie-Herzégovine ou au Tadjikistan et à des pays qui se trouvent à la croisée des chemins, comme c'est le cas de la Russie aujourd'hui, mais heureusement aussi à des événements encourageants, comme ceux survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Sud.

Il est naturel que l'Organisation des Nations Unies s'adapte elle aussi aux tâches toujours plus nombreuses qui lui incombent dans le cadre de sa mission de garant de la paix et de la sécurité internationales. Pour pouvoir faire face avec plus d'efficacité aux responsabilités toujours plus nombreuses, il convient d'envisager suffisamment tôt les systèmes d'alerte avancée et d'action préventive. Ce qui exige également aujourd'hui notre attention est la consolidation et le rétablissement de la paix après les conflits afin d'empêcher que ceux-ci ne réapparaissent.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notre expérience commune nous pousse à chercher à en améliorer la planification et l'exécution. Toute opération devrait avoir des objectifs politiques clairement définis et un mandat non équivoque; il faudrait connaître la portée de ce qui lui est possible de faire, sa durée, et les moyens et l'appui qui sont disponibles. Lorsque le Conseil de sécurité monte une nouvelle opération, il devrait préciser les conditions et garanties de sécurité dans lesquelles l'opération se déroulera. Nous appuyons l'idée d'un instrument juridique universellement contraignant sur la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix. Les pays contributeurs de troupes devraient aussi pouvoir, par le biais d'un mécanisme permanent, être constamment tenus au courant et consultés avant l'opération et pendant toute sa durée.

Un autre moyen de renforcer l'efficacité du maintien de la paix est d'accroître la coopération entre les Nations Unies et des accords régionaux, tels que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans la région euro-atlantique, nous devons aussi nous employer à faire participer au maintien de la paix des organisations comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou l'Union de l'Europe occidentale. Toutes ces organisations devraient, selon les cas, être mandatées par le Conseil de sécurité.

La Slovaquie compte parmi les pays les plus durement touchés par les sanctions imposées contre la République fédérative de Yougoslavie. Nous fournissons d'ailleurs des données sur les pertes qu'elles entraînent d'ici peu. Nous estimons que les efforts destinés à obtenir une aide économique efficace ne devraient pas se limiter à des appels moraux aux Etats et aux institutions. La situation

économique des pays utilisant le Danube comme principale voie de navigation a été encore aggravée par les actes arbitraires de blocus et d'autres violations des résolutions de l'ONU et des conventions internationales. Nous sommes convaincus qu'il faut réagir clairement et énergiquement à ces actes.

La décision prise à la Conférence de Genève sur le désarmement concernant un mandat pour adopter un traité global d'interdiction des essais nucléaires est très importante en soi. Elle envoie également un signal pour tout le régime de non-prolifération. Nous appuyons la prolongation universelle et illimitée du Traité de non-prolifération. Nous espérons aussi que la question de l'arsenal nucléaire de l'ex-Union soviétique sera réglée de manière satisfaisante et rapide, dans l'esprit de la non-prolifération.

La Slovaquie se félicite de la création du Registre des armes classiques de l'ONU; nous y voyons une première étape décisive vers une transparence mondiale accrue et une limitation plus sévère en matière d'armes classiques. Nous appuyerons toute mesure qui permettra d'obtenir une transparence accrue et des renseignements plus détaillés sur les stocks militaires et sur le matériel provenant de la production nationale, et placée sous la responsabilité de l'ONU, de la Conférence du désarmement ou de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Désireuse de poursuivre les activités de la Tchécoslovaquie - membre d'origine de la Conférence du désarmement - et bénéficiant du soutien du groupe régional d'Europe orientale, la République slovaque a demandé à devenir membre de la Conférence du désarmement. L'augmentation graduelle du nombre de membres prévue par la Conférence offre une possibilité à la Slovaquie. La liste des 23 nouveaux membres devrait, semble-t-il, être adoptée au plus tôt.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a réaffirmé l'universalité et le respect des droits de l'homme et la nécessité de leur donner une application mondiale. Elle a également attiré notre attention sur l'interdépendance vitale des droits de l'homme et du développement durable et sur les effets qui s'ensuivent pour la paix et la stabilité internationales. Nous sommes prêts à appuyer les mesures destinées à mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence. La Slovaquie encourage donc la création d'un poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Les événements survenus récemment dans de nombreuses parties du monde où les populations civiles sont de plus en plus les victimes dans les conflits essentiellement non internationaux nous incitent à exiger des Etats et des parties au conflit qu'ils observent et appliquent

rigoureusement les règles et les principes du droit humanitaire international. Nous appuyons les mesures prises pour traduire en justice les coupables présumés de crimes de guerre, notamment par la création d'un tribunal criminel international.

Les institutions et organisations humanitaires internationales, dont nous apprécions et appuyons sans réserve les activités, pourraient témoigner d'un autre élément déplorable du monde d'aujourd'hui : l'emploi abusif ou même le rejet de l'assistance humanitaire pour des raisons politiques. Le personnel affecté à ces opérations humanitaires travaille dans des conditions de plus en plus dangereuses. La communauté internationale devrait exiger que les Etats et les parties au conflit respectent les droits de l'homme et les normes humanitaires. Nous ne devons pas non plus méconnaître le fait que des sanctions légitimement appliquées à l'encontre de ceux qui ont porté atteinte à la paix et à la sécurité internationales ont un effet direct sur le sort et même sur la vie de civils innocents. Dans un esprit réellement humanitaire, nous devrions essayer, à tout le moins, de nous occuper également de cet aspect de la question.

De plus, les questions relatives aux vastes migrations, aux réfugiés, aux personnes déplacées exigent que nous leur accordions d'urgence notre attention. La communauté internationale devrait élaborer les règles et les normes appropriées pour réglementer les grands mouvements de population et trouver des solutions à leurs causes profondes et à leurs conséquences.

Nous nous sentons également responsables à l'égard des couches les plus vulnérables de la population du monde, c'est-à-dire les femmes, les enfants, les personnes handicapées ou âgées. Nous sommes prêts à participer aux efforts que fait la communauté internationale pour trouver les moyens de subvenir à leurs besoins et de s'occuper de leurs préoccupations.

La République slovaque souhaite vivement que le rôle, l'efficacité et la capacité d'action de l'ONU soient dûment renforcés. Nous nous joignons aux Etats qui appuient l'application du processus de réforme de l'ONU afin de permettre à l'Organisation de fonctionner plus efficacement et plus économiquement. La structure organisationnelle de l'ONU devrait être plus conforme aux réalités mondiales du moment.

La Slovaquie est prête à étudier les propositions faites par les autres membres de la communauté mondiale, notamment en ce qui concerne la restructuration du Conseil de sécurité, lequel devrait conserver à la fois sa représentativité et sa transparence. Nous sommes d'avis que des pays comme l'Allemagne et le Japon devraient être

invités à assumer des responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité. On remarque également une augmentation du nombre d'Etats aptes à contribuer - en raison de leur influence économique et de leur rôle grandissants dans les affaires mondiales - aux objectifs de l'ONU. Toute décision portant sur la composition du Conseil de sécurité devrait résulter d'un débat démocratique. Une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ne devrait pas compromettre l'efficacité et la capacité opérationnelle du Conseil.

L'Assemblée générale devrait aussi, semble-t-il, jouer un rôle plus important dans le système de l'ONU. La réforme du Conseil économique et social devrait se poursuivre et viser à éviter que des questions figurent à la fois à l'ordre du jour du Conseil et à celui de l'Assemblée générale. Les activités du Secrétariat peuvent également être menées à moindres frais. Il convient d'examiner la question sans oublier que le Secrétariat exécute ses travaux en réponse aux demandes des Etats Membres.

La réforme de l'ONU devrait s'inscrire dans le contexte de la situation financière de l'Organisation. A nos yeux, le changement des principes de financement du budget ordinaire de l'ONU et de celui des opérations de maintien de la paix constitue l'un des aspects les plus importants de la restructuration. Les Etats Membres devraient s'acquitter promptement et complètement de leurs obligations financières envers l'Organisation. Nous estimons toutefois que les règles qui permettent de déterminer le montant des contributions des Etats Membres au budget de l'ONU devraient être plus souples pour tenir compte des changements qui surviennent dans l'économie des différents Etats Membres. La réalité économique actuelle, plutôt que l'histoire, devrait être le critère essentiel et déterminant.

Pour conclure, je voudrais souhaiter à l'Assemblée générale qu'elle accomplisse avec succès le travail exigeant qui l'attend à la présente session.

## Programme de travail

### **Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe les délégations que j'ai reçu de M. Ibrahim Gambari, Président du Comité spécial contre l'apartheid, une lettre datée du 1er octobre 1993, dans laquelle il demande que l'Assemblée générale examine le point 38 de l'ordre du jour, "Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale", pendant la période du débat général afin d'étudier un projet de résolution relatif à la levée de toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

Dans cette requête formulée à l'issue d'une réunion ministérielle du Comité spécial sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue le 29 septembre 1993, il est demandé à la communauté internationale de répondre positivement à l'appel en faveur de la levée des sanctions.

Compte tenu de la demande présentée par le Président du Comité spécial, j'ai l'intention de tenir des consultations en vue de soumettre la question à l'Assemblée générale dès que possible, en veillant, toutefois, à ne pas perturber le bon déroulement des travaux de l'Assemblée pendant le débat général.

La demande présentée par le Président du Comité spécial, qui a reçu l'appui du Président du Groupe des Etats d'Afrique, de prompt examen d'un projet de résolution relatif à la levée de toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, ne change en rien, bien entendu, le calendrier prévu pour l'examen ultérieur du point de l'ordre du jour au cours de la session.

## **Point 9 de l'ordre du jour** (*suite*)

### **Débat général**

**M. Abreu** (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) :  
Monsieur le Président, l'Uruguay tient à vous exprimer sa satisfaction à la suite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et la confiance qu'elle place en vous en tant que Président de cet organe et en tant que représentant de notre région. Chacun s'accorde à reconnaître vos compétences, et votre sens de l'impartialité et de la justice constituent le meilleur gage du succès de l'importante tâche qui nous est confiée.

Nous tenons également à adresser nos félicitations au Secrétaire général pour le travail qu'il a accompli au cours de l'année dernière, ainsi qu'il ressort clairement de son rapport à l'Assemblée générale. Ses qualités personnelles de dirigeant et de décideur contribueront certainement à favoriser la paix et la sécurité internationales.

Enfin, nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres : la République tchèque, la Slovaquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco, l'Erythrée et Andorre. Nous nous réjouissons de voir confirmée la vocation universelle et l'ouverture de l'Organisation, telles que reflétées dans l'Article 4 de la Charte, à laquelle l'Uruguay a toujours adhéré.

Les concepts idéologiques sont aujourd'hui en retard sur une réalité qui persiste à réaffirmer le bien-fondé de la liberté comme référence à tout effort fait pour préserver la dignité de l'homme.

Le grand problème de l'époque est de trouver une réponse collective aux changements spectaculaires dont cette fin de siècle est le théâtre. La révolution technologique et l'expansion de la démocratie sont les deux facteurs qui renforceront le pouvoir de l'homme dans son expression la plus authentique.

Sur le plan politique, le nouvel ordre international qui émerge s'appuie sur la disparition des blocs politiques et militaires, l'effondrement des frontières idéologiques et de l'intensification du désarmement. La coopération se substitue à l'affrontement. Les facteurs du pouvoir sont redistribués compte tenu de nouvelles variables qui lancent un défi renouvelé aux organisations multilatérales au niveau international.

Sur le plan économique, le développement technologique a remplacé les avantages comparés traditionnels par la compétitivité et l'excellence. La qualité constitue la base de la production de biens et de services. Ces tendances, si elles sont dépourvues de tout élément humain, se réduiraient à une simple expression matérialiste exempte du nécessaire sens de la solidarité. Un nouvel ordre ne saurait se réduire seulement à une redistribution des expressions du pouvoir. La globalité et l'interdépendance qui caractérisent les relations internationales trouvent un sens moral et une expression juridique dans la validité des principes fondamentaux du droit international.

C'est dans ce contexte que s'ouvrent de nouveaux horizons et des perspectives meilleures de compréhension entre les nations. A cet égard, nous saluons avec une satisfaction toute particulière l'instauration de la paix au Moyen-Orient entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, car nous y voyons l'exemple et le symbole de la nouvelle ère de coopération par laquelle transiteront les nations au seuil du nouveau siècle.

De même, au sein de la région de l'Amérique latine, l'Uruguay est heureux de souligner la consolidation des processus de paix engagés en El Salvador et au Guatemala qui est due aux efforts de leurs peuples et de leurs Gouvernements et au soutien permanent de la communauté internationale. La pratique d'une diplomatie directe, assortie de mécanismes de coordination et de consultation politique, a donné des résultats positifs. A cet égard, l'Uruguay tient à souligner le rôle joué par l'Organisation des Etats américains au cours des graves crises qu'ont connues le Pérou, le Guatemala et Haïti.

Il y a peu à ajouter à ce diagnostic dont chacun convient. Notre responsabilité dépend des propositions que nous pourrions faire, tant sur le plan national qu'international. C'est le défi auquel est confrontée toute génération qui utilise chaque sentiment national comme tremplin vers la

prospérité et l'expression de la communauté internationale en tant que base de la crédibilité qui nourrit les espoirs des grandes majorités négligées.

L'Uruguay souhaite souligner ici trois thèmes très importants : le lien qui existe entre le commerce international, le développement et la stabilité politique; la nouvelle articulation du concept de sécurité collective et, enfin, les problèmes liés aux droits de l'homme et à l'environnement qui font partie de l'élargissement du concept de développement intégral.

L'interdépendance indissoluble entre le développement et la stabilité politique est évidente. La liberté, dans son expression la plus totale, n'admet aucune interprétation ambiguë. De même que les droits de l'homme ne peuvent dépendre du caprice des gouvernements, la liberté de commerce ne peut être limitée par la pression d'intérêts nationaux ou sectoriels. La liberté politique et la liberté de commerce sont les deux faces de la même pièce. L'ouverture de marchés entre pays développés et pays en développement ne doit pas être considérée comme un exercice de somme zéro, mais plutôt comme une entreprise bénéficiant à tous. Une plus grande compétitivité renforce la chaîne qui commence par la croissance, s'affermi grâce à une meilleure distribution de la richesse et se consolide par la crédibilité de la démocratie et de ses institutions. Cette responsabilité partagée ne peut donner lieu à une double interprétation de la part des uns ou des autres.

En notre qualité de Président du Comité de négociations de l'Uruguay Round sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) au niveau ministériel, nous tenons à exprimer nos préoccupations face aux obstacles dressés sur la voie de la conclusion de l'Accord. Après sept ans de négociations, certaines tendances continuent d'entraver le processus de multilatéralisation. Les négociations multilatérales réduisent les possibilités d'aboutir à un résultat global équilibré qui tiendrait compte de tous les intérêts en jeu, et en particulier de ceux des pays en développement, conformément aux règles mêmes du GATT.

Depuis maintenant plusieurs années, l'Uruguay a fait de grands efforts pour effectuer des ajustements structurels à son économie. Des politiques d'ouverture du commerce, sur les plans national et international, ont été établies en vue de moderniser le secteur industriel, de faciliter l'innovation technologique et d'accroître la concurrence de façon à réaliser, en dernière analyse, une intégration plus efficace à l'économie et au commerce mondial.

La libéralisation de la production, la réforme et la modernisation du secteur public ainsi que des ajustements fiscaux destinés à équilibrer l'utilisation des ressources financières et monétaires du pays ont remplacé les politiques

externes de libéralisation, qui nous ont placés parmi ceux qui ont réduit le plus rapidement leurs barrières tarifaires et non tarifaires.

Ce substantiel effort d'ajustement de l'Uruguay - d'une façon semblable à celle de beaucoup d'autres pays en développement - a été entrepris en dépit de difficultés sociales, économiques et politiques profondes, et l'a été de plus unilatéralement, sans aucune compensation de nos partenaires dans le système international, en particulier les pays les plus développés.

L'Uruguay souligne une fois encore qu'il rejette fermement toutes les politiques protectionnistes qui continuent d'être appliquées par certains pays les plus industrialisés. Elles sont de toute évidence incompatibles avec les règlements du GATT et avec les engagements pris envers le *statu quo* dont il a été convenu au début de l'Uruguay Round. En même temps, ils découragent l'adoption des efforts démocratiques de nature à renforcer les institutions et entretenir un dialogue social pertinent.

Il est inquiétant d'observer le comportement de beaucoup de pays qui prêchent les vertus et les avantages d'un marché ouvert et le libéralisme économique mais qui, en même temps, ferment leurs frontières au commerce de pays dont le bien-être dépend en grande partie de leur accès à ces marchés.

Par conséquent, l'Uruguay demande une fois encore très fermement à toutes les nations, en particulier à ses principaux partenaires commerciaux, de favoriser le succès final des négociations de l'Uruguay Round, dans lesquelles la globalité et l'équilibre sont des valeurs qu'il faut conserver dans un cadre multilatéral renforcé.

Dans ce contexte, l'Uruguay croit également que l'intégration régionale est la meilleure voie pour arriver à la participation internationale. De nos jours, rien ne peut être accompli individuellement. Des liens réciproques existent entre les grands blocs économiques : aucun pays ne peut échapper à cette réalité.

La création de blocs économiques peut être interprétée comme la conséquence d'un processus d'intégration et de libéralisation des marchés mondiaux. Les blocs sont une approximation, une mesure intermédiaire, l'objectif du libre-échange, l'objectif ultime du GATT. De plus, l'Uruguay est ainsi incité à participer résolument au Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'intégration des efforts de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), du Groupe des Trois, du Pacte andin et des accords bilatéraux intervenus au sein de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI).

L'Uruguay reconnaît que la nouvelle notion de sécurité internationale comprend des aspects juridiques et politiques. D'un point de vue institutionnel, nous devons éviter une trop grande généralisation de l'utilisation pragmatique des pouvoirs du Conseil de sécurité, qui pourrait miner les critères gouvernant l'équilibre délicat entre les principaux organes de l'ONU. La disparition de la bipolarité permet à une nouvelle réalité politique d'envahir les décisions du Conseil. Si, d'une part, les questions traditionnelles engendrées par la guerre froide ont connu un déblocage, il convient d'autre part d'exercer un contrôle attentif pour prévenir la tendance à commettre des abus de pouvoir de certains pays qui jouissent d'une situation privilégiée. L'Uruguay partage les idées que le Secrétaire général a exprimées dans son "Agenda pour la paix" :

"L'ONU ne saurait réussir que si les puissants résistent aux appels néfastes de l'unilatéralisme et de l'isolationnisme." (*par. 80*)

L'Assemblée générale doit réaffirmer son autorité sur la base des Articles de la Charte qui définissent ses fonctions et ses pouvoirs. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, ses limites constitutionnelles sont exposées aux Articles 12, 24 et 36 de la Charte : ceux-là même que nous observons. Néanmoins, sa primauté est claire dans les domaines économique et social.

Revitaliser l'Assemblée générale revient à retourner à son mandat original, à réaffirmer ses domaines d'autorité et à donner à cet organe, au sein duquel nous sommes tous représentés de façon permanente, une implication accrue dans les activités de l'Organisation. C'est là la façon de contribuer à l'équité et à l'équilibre des pouvoirs établis par la Charte. Nous croyons également dans le renforcement de la Cour internationale de Justice, dans ses fonctions consultatives autant qu'administratives.

Ce que je viens de dire ne nuit en rien à l'appui que nous apportons en faveur de l'adaptation du Conseil de sécurité à la nouvelle réalité internationale par le biais de la réforme de sa composition et de ses méthodes de travail. Ce processus doit recueillir un consensus général et respecter le principe de l'égalité souveraine des Etats. C'est le seul moyen d'assurer une augmentation de la représentation, de la transparence et de l'efficacité.

Nous croyons également que toute énergie consacrée au renouveau doit être injectée de façon appropriée dans la bureaucratie de l'Organisation. L'ONU est la somme de ses organes, y compris ses institutions spécialisées. Une amélioration de son efficacité doit aller de pair avec de possibles transformations mondiales. Nous devons nous efforcer de rationaliser nos systèmes d'opération de façon à

rationaliser les procédures administratives, qui souvent accumulent par inertie des centaines d'initiatives qui errent sans but, à un coût élevé, à travers les mécanismes d'une bureaucratie insatiable.

La sécurité internationale trouve aussi son expression la plus authentique dans le strict respect du droit international. Dans ce contexte, qui est plein d'incertitudes et d'événements imprévisibles, les principes de l'autodétermination, de la non-intervention, du règlement pacifique des conflits et de la bonne foi démontrée à s'acquitter des obligations internationales ne doivent pas être vus comme des éléments abstraits et vagues ou improprement conçus par un système juridique naïf, mais comme les piliers des relations internationales.

C'est aussi par réalisme et par pragmatisme politique que l'Uruguay se tourne surtout vers la loi pour assurer sa défense. Notre ancien Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Carlos María Velásquez, a dit que les petits pays :

"doivent savoir, pour des raisons d'intérêt purement national, jusqu'où ils peuvent aller et, plus important encore, où on peut les conduire. Le respect de la loi et un comportement international conforme aux lois constituent la seule façon de consolider les valeurs de la culture, de la liberté et de la dignité."

L'Uruguay, fidèle à sa tradition, continue d'interpréter à la lettre l'Article 51 de la Charte et de réclamer la compensation à laquelle il a droit, à la suite des pertes causées par la guerre du Golfe. Il ne le fait pas seulement pour des raisons matérielles, mais parce qu'il croit que la sécurité collective est fondée sur la crédibilité des règles qui le réglementent.

Tout comme l'Uruguay est le garant jaloux des principes du droit international, il est ouvert à toutes les initiatives qui, dans l'acquiescement d'un mandat international, constituent une contribution indispensable à la paix et à la sécurité mondiales. Nous croyons donc que les opérations de maintien de la paix sont une partie essentielle de la politique multilatérale de l'ONU, sans que cela porte préjudice aux efforts nécessaires effectués dans le domaine de la démocratie préventive.

*M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

En fait, l'Uruguay a accru le nombre des membres de ses forces armées mis à la disposition de l'ONU, nombre qui est très important par rapport à sa population totale et à aux dimensions de sa structure militaire. Il a aussi offert au

Secrétaire général d'être le siège de centres régionaux de formation des forces de paix de l'Organisation.

Nos forces armées mettent leur professionnalisme au service des missions de paix qui représentent la communauté internationale. Et elles constatent avec satisfaction que le résultat de leurs efforts se traduit par des processus de pacification entre Etats et des manifestations politiques de réconciliation nationale et régionale, comme dans le cas du Cambodge, où prévalent les valeurs de la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que ces opérations courent le risque d'être interrompues en raison du retard pris par les pays dans le paiement de leurs contributions. Il serait contraire à l'essence même du principe d'universalité que, par suite de ces difficultés, seuls les pays qui disposent de larges ressources financières puissent participer à de telles opérations.

Nous croyons aussi que cette politique de sécurité collective doit être complétée par une politique de désarmement et d'interdiction des armes nucléaires adoptée par tous les pays. La signature d'accords de non-prolifération au niveau international, comme par exemple l'adoption de la Convention sur les armes chimiques signée en janvier dernier à Paris, représente un progrès en ce sens, que nous approuvons. Par ailleurs, nous nous réjouissons de souligner également la contribution apportée par nos voisins du Brésil, de l'Argentine et de la République du Chili dans la mise en oeuvre d'accords régionaux destinés à garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la non-prolifération, sous toutes ses formes, des armes de destruction massive.

La stabilité et l'équilibre sont menacés par des situations de pauvreté critique très répandues. Le développement social suppose l'attribution d'une priorité aux dépenses sociales, mais seulement en fonction des niveaux réels de croissance afin de pouvoir réduire le bénévolat qui s'observe dans beaucoup de nos sociétés. Aux motifs d'ordre éthique s'ajoutent des considérations de sécurité collective pour aborder le problème dans son ensemble et dans ses dimensions réelles. C'est pour cela que l'Uruguay accorde une grande importance à l'initiative heureuse du Chili de convoquer un sommet mondial pour le développement social en 1995. Cela offrira une occasion de définir avec sincérité la portée du concept de développement social.

Le développement intégral des pays qui composent la communauté internationale doit nécessairement avoir l'homme et son milieu comme bénéficiaires ultimes. De là est issue notre préoccupation de souligner la place

prépondérante qui revient à l'heure actuelle au traitement des questions liées aux droits de l'homme et à la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, la technologie, la paix et la sécurité internationales se fondent sur une interprétation stricte du concept des droits de l'homme. Les paroles et les discours sont superflus si, comme l'a dit le Président Clinton, des milliers d'enfants dans le monde meurent aujourd'hui de faim pendant que nous sommes réunis au sein de cette Assemblée générale. Quelle essence démocratique pouvons-nous sauver si, comme c'est le cas en Bosnie-Herzégovine et en de nombreux autres endroits, nous assistons impuissants à des comportements que nous croyions définitivement disparus?

Le concept des droits de l'homme, dans sa dimension intrinsèque et ontologique, ne peut céder sa place à des considérations ou à des intérêts politiques, religieux, sectoriels ou même étatiques. Le patrimoine éthique de la société internationale contemporaine ne permet pas que soient admises des concessions dans le cadre de son respect. De telles concessions affaibliraient la crédibilité des institutions et des valeurs de la liberté et de la dignité humaines en tant que fondement de la démocratie.

Lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Vienne, les Etats parties ont réaffirmé solennellement leur engagement à promouvoir le respect et la protection de ces droits. En ce sens, notre pays estime approprié d'appuyer la création d'un haut commissariat pour les droits de l'homme dans le cadre du système international.

Par ailleurs, l'Uruguay réitère la proposition faite au Secrétaire général par notre président, M. Luis Alberto Lacalle, quant à la volonté de notre pays de contribuer à l'évacuation des enfants qui sont d'innocentes victimes de la haine et de l'intolérance déchaînées. Nous espérons que l'inertie ne l'emportera pas sur les décisions politiques ou la sensibilité humaine. Ceux qui souffrent et meurent au milieu de la folie collective ne doivent pas être les otages des structures bureaucratiques. Si cela se produisait, les instruments adoptés lors du Sommet de l'enfance tenu en septembre 1990 resteraient à l'état d'inventaire rhétorique de ces réunions.

Le développement intégral suppose l'examen opportun des problèmes de l'environnement. Le concept de développement durable exige que le lien soit fait entre les questions écologiques et les questions économiques et sociales. En ce sens, il est nécessaire que soient pris, au moyen d'accords, des engagements multilatéraux et bilatéraux qui aillent au-delà de simples déclarations. Cela fait aussi partie du dialogue Nord-Sud et de la gestion

d'intérêts conflictuels qui en découle. L'Uruguay a inclus, dans le cadre d'un accord transfrontalier intervenu avec le Brésil, le concept de responsabilité pour la dégradation de l'environnement. Il souhaite aussi réaffirmer l'utilité de l'instauration d'un système juridictionnel qui tranche les litiges écologiques au moyen d'une codification du droit écologique international s'inscrivant dans l'esprit de la résolution adoptée lors du Sommet de Rio en 1992.

La manière de rendre effective la responsabilité pour le non-respect des obligations des Etats en matière de normes de protection de l'environnement continue d'être le fondement de justes relations entre le comportement des pays industrialisés et celui des pays en voie de développement.

Telles sont les principales questions qui préoccupent l'Uruguay. Dans le cadre de toutes ces ambivalences et de toutes ces zones d'ombre et de lumière sur la scène internationale, nous participons à cette nouvelle session de l'Assemblée générale, comme nous l'avons fait depuis la création même de l'ONU, dans l'espoir que les faits seront plus éloquentes que les paroles.

**M. Al-Thani** (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) :

J'ai le grand plaisir de commencer ma déclaration en félicitant M. Insanally, du Guyana, pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale pour la quarante-huitième session - la "session de la paix". Son élection reflète la confiance des Etats Membres dans sa compétence politique et ses talents diplomatiques ainsi que leur appréciation pour son pays. Il pourra compter sur notre coopération et notre appui complets. Nous sommes certains que, grâce à son expérience et à sa sagesse, il nous fera connaître le succès dans nos travaux.

J'aimerais également exprimer au prédécesseur de M. Insanally, M. Stoyan Ganev, notre profonde reconnaissance pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale lors de la quarante-septième session.

J'ai aussi le grand plaisir de souhaiter, au nom de l'Etat du Qatar, la bienvenue à tous les Etats qui ont récemment adhéré à cette organisation internationale qui réaffirme, d'une session à l'autre, son caractère universel. Nous comptons sur la contribution de ces Etats au sein d'une organisation qui représente tous les pays du monde, sans exception.

A cette occasion, je voudrais dire au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, combien mon gouvernement apprécie son engagement et son dévouement aux principes de l'Organisation des Nations Unies et combien nous admirons

la compétence politique et l'habileté diplomatique dont il a fait preuve depuis qu'il a assumé ses hautes fonctions, face aux problèmes et aux crises internationaux. De même, nous admirons ses efforts inlassables, son discernement, sa prévoyance pour rajeunir cette organisation pour qu'elle puisse relever les défis que lui présente le monde en évolution et réaliser la paix sur terre. Ceci est traduit en partie par son rapport remarquable intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), qui contient d'importantes propositions en matière de diplomatie préventive, d'instauration et de maintien de la paix.

La nouvelle phase dans laquelle le monde s'est engagé après la fin de la guerre froide et l'apparition de nouvelles complexités dans les relations internationales, assorties de la dégradation de la situation économique, surtout dans les pays en développement, obligent l'Organisation des Nations Unies à assumer de nouveaux fardeaux et des responsabilités nouvelles, qui exigent que l'Organisation soit restructurée et revitalisée pour parvenir à faire face aux exigences d'un monde en évolution. Cette restructuration, cette revitalisation devraient porter aussi sur les activités de l'ONU dans les domaines de la sécurité et du développement socio-économique. L'Etat du Qatar estime nécessaire que l'on envisage d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif de la communauté internationale, puisque le nombre des Etats Membres de l'Organisation a augmenté d'une part, et que l'équilibre des forces et du poids économique de certains Etats s'est modifié, d'autre part. Cet accroissement devrait porter aussi bien sur les membres permanents que non permanents du Conseil de sécurité, et chacun des cinq continents devrait y être représenté. Il faut toutefois que le nombre des membres du Conseil reste dans les limites maniables pour qu'il puisse conserver son efficacité à l'égard des crises mondiales dont la gravité ne cesse d'augmenter.

Depuis la fin de la guerre froide et la disparition de l'affrontement Est-Ouest, de grandes mesures ont été prises dans la voie de la limitation des armements au niveau international. Les arsenaux nucléaires ont été réduits, les essais nucléaires gelés, une Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a été ouverte à la signature et le Qatar a été l'un des premiers à la signer. A ce sujet toutefois, je voudrais insister sur un point très important, à savoir que la limitation des armements, surtout pour ce qui est des armes de destruction massive au Moyen-Orient, devrait recevoir une haute priorité dans l'intérêt de la paix et de la stabilité des Etats de la région, afin que les fonds ainsi libérés puissent être orientés vers le développement et la réalisation du progrès économique et social. Ceci doit toutefois s'appliquer à tous les Etats de la région sans exception. Par conséquent, mon pays est d'avis qu'il est important que tous les Etats du

Moyen-Orient, sans exception, adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Qatar appuie toutes les initiatives tendant à faire du Moyen-Orient une région exempte de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, surtout maintenant que nous abordons une ère nouvelle de paix, qui, de par sa nature, est la contradiction de l'idée même de mettre au point, de stocker et de conserver des armes de destruction massive.

L'Etat du Qatar est très préoccupé par la situation économique internationale, car il estime qu'une situation économique stable est la clef de voûte d'un nouvel ordre mondial qui serait caractérisé par la stabilité, la sécurité et la prospérité. Nous sommes particulièrement inquiets de la situation économique des pays en développement, dont la plupart souffrent d'une dette écrasante dont le service épuise une grande part de leurs ressources limitées qui sont à peine suffisantes pour subvenir aux besoins de leurs populations laborieuses. Nous estimons donc que la recherche d'une solution au problème de la dette constitue la première mesure indispensable pour renforcer l'économie de ces pays. Nous savons qu'il y a de nombreuses études et propositions à ce sujet, mais ce qu'il faut surtout, c'est la volonté politique et un désir sincère de la part des Etats créanciers riches de régler une fois pour toutes le problème de la dette à l'avantage des pays en développement, en particulier les moins développés d'entre eux. Inutile de dire que les guerres civiles et les conflits qui persistent depuis deux décennies dans les pays du tiers monde leur ont coûté cher et ont grevé leur économie. Parmi ces pays sont ceux de la région du Golfe qui ont connu leur part de souffrances du fait de crises et des événements récents au Moyen-Orient.

La sécurité et la stabilité dans la région du Golfe sont les objectifs que l'Etat du Qatar cherche à réaliser grâce à ses efforts et à ses contacts. La sécurité et la stabilité, comme nous le savons tous, sont importantes non seulement pour nous et les Etats de la région, mais aussi pour le monde entier en raison de l'importance stratégique de la région du Golfe et de ses ressources énergétiques dont le monde a besoin. L'Etat du Qatar est d'avis qu'on ne saurait parvenir à cette sécurité et cette stabilité sans une coopération entre les Etats de la région eux-mêmes sur des bases de bon voisinage, de respect mutuel, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de respect de la souveraineté et de l'indépendance, de respect des frontières internationales reconnues et des accords conclus entre eux, et de règlement des différends et des divergences par des moyens pacifiques, soit par la négociation, la médiation ou la justice internationale.

Partant, l'Etat du Qatar appuie tous les efforts déployés pour régler le différend touchant les trois îles d'Abou Moussa, Grande Tonb et Petite Tonb entre les Emirats

arabes unis et la République islamique d'Iran par le dialogue et les moyens pacifiques dans l'espoir que ces efforts de paix permettront de régler toutes les questions qui persistent entre ces deux Etats. A ce sujet, nous accueillons avec satisfaction les déclarations faites récemment par des responsables des deux pays, dans lesquelles ils ont manifesté leur désir de régler le différend par les moyens pacifiques en passant par des voies bilatérales.

De même, l'Etat du Qatar réitère son plein appui envers la souveraineté de l'Etat du Koweït et son intégrité territoriale à l'intérieur des frontières internationales délimitées par la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité sur les frontières Koweït-Iraq. L'Etat du Qatar réaffirme également son appui à la sauvegarde de l'intégrité territoriale de l'Iraq et demande à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale d'alléger les souffrances du peuple iraquien, surtout pour ce qui est des domaines civils et militaires fondamentaux. Ceci exige le plein respect de la part de l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et, au premier chef, de toutes les dispositions de la résolution 687 (1991).

L'Etat du Qatar suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution progressive et positive du processus de paix au Moyen-Orient; il semble qu'une page nouvelle de l'histoire de la région vient d'être tournée. Comme vous le savez, nous avons accueilli avec satisfaction l'accord signé entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël quant à l'autonomie de la bande de Gaza et de Jéricho, en tant que première étape vers une solution juste, durable et globale de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et selon le principe de l'échange de territoire contre la paix, du retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods, les hauteurs du Golan, le Sud-Liban, et les territoires occupés de Jordanie, ainsi que de l'octroi au peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'autodétermination. Ceci posera les bases de la sécurité et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient. A cet égard, le Qatar réaffirme une fois de plus son appui constant aux efforts de paix entrepris sur la base des principes arrêtés. Il compte bien voir les négociations en cours marquer des progrès importants et parallèles dans toutes les voies. Faute de quoi, il ne pourrait y avoir à notre avis, de paix réelle dans la région.

Nous suivons aussi avec optimisme et admiration les efforts déployés par ce pays frère qui nous est cher, le Liban, vers la stabilité politique, la sécurité et la reconstruction. L'Etat du Qatar n'épargnera aucun effort pour appuyer la souveraineté du Liban et, répondant à l'appel de la fraternité, pour participer à la reconstruction de ce pays. Dans ce contexte, le Qatar demande que soit

appliquée de manière complète et inconditionnelle, la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Etat du Qatar, qui condamne le terrorisme dans toutes ses manifestations et sous toutes ses formes, accorde une grande attention à la question des droits de l'homme. Cela provient du fait que le Qatar croit dans la dignité de l'homme et adhère aux principes éternels de la *charia* islamique, qui défend le droit de la personne humaine à avoir une vie décente fondée sur la liberté, la justice, la paix, la fraternité et l'égalité entre tous les hommes. Fort de cette conviction, le Qatar estime que les droits de l'homme ont une haute valeur morale et ne doivent pas servir de moyen ou de prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats, comme ils ne doivent pas non plus être soumis à des normes qui diffèrent d'un Etat à l'autre. Compte tenu du caractère universel des droits de l'homme, leurs principes fondamentaux devraient comporter le droit à l'autodétermination et le lien inhérent entre les droits de l'homme et le droit au développement.

Etant donné que toute société possède ses propres coutumes, traditions, civilisation et principes qu'elle chérit et auxquels elle adhère sur la base de ses convictions religieuses et de son mode de vie, il convient de tenir compte du cadre historique et culturel du monde arabe et islamique ainsi que de celui des autres cultures et civilisations. Je voudrais ici faire remarquer avec un orgueil justifié que l'Islam, depuis plus de 14 siècles, sauvegarde le droit de l'individu à vivre dans la paix, la liberté et la dignité, ce qui est la véritable illustration des droits de l'homme dans l'Islam.

La communauté internationale, telle qu'elle est représentée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, a condamné l'agression serbe dans la République de Bosnie-Herzégovine et la pratique sans précédent du "nettoyage ethnique" dont le peuple bosniaque musulman a été victime. Mais à quoi servent les paroles si elles ne sont pas suivies d'action? Les résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité sont restées sans effet; l'agression ne s'est pas arrêtée; le "nettoyage ethnique" s'est poursuivi; les zones de sécurité n'ont connu aucune sécurité et l'assistance de secours n'est pas parvenue jusqu'à la population des villes et des régions assiégées. Ceci étant, le Conseil de sécurité n'a pas pris les mesures voulues pour faire respecter ses résolutions comme il l'a fait dans d'autres cas. Il n'a même pas levé l'embargo sur les armes en ce qui concerne la République de Bosnie-Herzégovine, ce qui lui aurait permis d'exercer son droit à la légitime défense; ni accepté les offres de certains Etats islamiques d'envoyer des forces pour prendre part à la protection des zones de sécurité. Maintenant, si cette situation pénible ne change pas et si les mesures nécessaires pour faire respecter ces résolutions ne sont pas prises, l'histoire retiendra notre incapacité honteuse à défendre les principes de la Charte et

à imposer aux agresseurs le respect des normes du droit international. De plus, nous ne devons pas oublier qu'il est important de ne pas permettre aux auteurs de ces violations graves d'échapper au châtement. Ces violations constituent des crimes contre l'humanité et par conséquent l'Etat du Qatar appuie pleinement la résolution concernant la création d'un tribunal international chargé de poursuivre les criminels de guerre dans l'ex-Yougoslavie.

L'Etat du Qatar suit avec grand intérêt l'évolution de la situation dans la Fédération de Russie. Nous espérons que le peuple russe viendra à bout de cette crise afin que la Russie puisse continuer à s'acquitter du rôle important qui est le sien dans le règlement pacifique des crises mondiales, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, à faire avancer le processus de paix en tant que coparrain des négociations de paix au Moyen-Orient, et à confirmer et consolider les mesures importantes dans le domaine de la limitation des armements nucléaires.

Le Qatar appuie l'opération des Nations Unies dans ce pays frère qu'est la Somalie et se félicite de la volonté de l'organisation mondiale de poursuivre cette opération, qui a pour but de rendre à ce pays la paix et la sécurité, de réédifier ses institutions d'Etat et de procéder à la reconstruction de l'Etat, en dépit de toutes les difficultés. Nous demandons aux dirigeants somalis de poursuivre le processus de réconciliation nationale, d'appuyer les efforts des Nations Unies, de jouer leur rôle dans le processus de reconstruction politique, et de s'abstenir en aucune façon d'entraver l'opération des Nations Unies.

L'Etat du Qatar suit avec intérêt l'évolution positive historique qui se déroule dans la République d'Afrique du Sud, et se félicite des progrès qui ont été réalisés dans le démantèlement définitif du système hideux de l'apartheid et dans la création d'un système démocratique pour la première fois dans l'histoire de ce pays. Tout en se félicitant de ces événements importants sur la scène politique de cette république, le Qatar appuie l'appel lancé par M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, afin que soient levées les sanctions économiques imposées à son pays et dont son peuple a pâti depuis des années, et ce en vue de favoriser le processus démocratique et le développement économique dans ce pays.

La stabilité de la situation en Asie du Sud-Est a été au nombre des résultats positifs que nous avons connus dans le domaine du règlement pacifique des conflits. On y est parvenu en réglant le conflit du Cambodge, en signant la nouvelle Constitution et en restaurant la monarchie. Cette paix a été réalisée après de longues années d'une lutte tenace menée sous la direction de Norodom Sihanouk, afin d'établir la paix et la sécurité dans le pays et de rétablir l'intégrité et la souveraineté territoriales sur l'ensemble du territoire. A

ce sujet, nous saluons les efforts persistants déployés par l'ONU et son Secrétaire général, efforts qui ont préparé la voie aux élections et abouti au succès du processus de paix au Cambodge.

Cette dernière décennie s'est intéressée de façon grandissante aux questions écologiques à la fois au niveau officiel et au niveau populaire. En fait l'environnement est devenu une priorité élevée de l'ordre du jour des Etats et une partie intégrante des intérêts et de la sécurité nationaux. Il est toutefois extrêmement important à cet égard d'identifier précisément les sources de pollution et le rapport qui existe entre l'environnement et le développement économique. L'imposition d'une taxe énergétique à l'heure actuelle limiterait les possibilités de développement dans l'Etat du Qatar et dans d'autres Etats exportateurs de pétrole. Elle affecterait négativement leur aptitude à répondre à leurs obligations et limiterait leur capacité de financer les opérations de prospection et de production qui leur permettraient, en tant que producteurs, de satisfaire la demande croissante de pétrole. Dans un monde interdépendant, ces effets négatifs ne se limiteraient pas aux pays exportateurs de pétrole mais s'étendraient à d'autres pays et à d'autres secteurs économiques dans le monde entier. Il est évident que l'idée d'imposer une taxe énergétique aux pays exportateurs est injuste, à la fois en ce qui concerne les impôts proportionnels imposés sur les sources de la pollution écologique et en comparaison avec d'autres sources de pollution telles que le charbon. Les effets écologiques négatifs du charbon dépassent de loin ceux de l'utilisation du pétrole. Indépendamment de ces faits, toutefois, nous estimons que la taxe a été proposée d'une façon inversement proportionnelle aux effets des polluants. D'autre part, elle ne tient pas compte équitablement du montant de pollution causée par chaque Etat individuellement. Un seul des grands pays industrialisés peut polluer l'environnement de façon bien plus considérable que n'importe quel nombre de pays producteurs de pétrole pris ensemble. Et pourtant, nous voyons que cette taxe cible ces derniers d'une façon qui laisse supposer des objectifs autres que la préservation de l'environnement.

Il n'est pas erroné de dire que le monde dans lequel nous vivons tous fait face à de nombreux défis. Les problèmes politiques, économiques et sociaux dont souffrent tant de pays dans le monde sont devenus si vastes et si complexes qu'ils semblent impossibles à régler. Toutefois, si nous nous laissons guider par l'esprit de la Charte et par les principes de notre organisation mondiale, et si nous formons un bloc homogène sous l'égide de l'ONU, nous saurons trouver les bonnes solutions à ces problèmes, qui sont aujourd'hui le dénominateur commun de tous les Etats du monde. Le seul moyen d'y parvenir est de travailler plus énergiquement dans le cadre d'une solidarité mondiale et de la coopération internationale afin d'édifier un monde dans

lequel les lumières de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du bien-être brilleront de tous leurs feux.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

**Allocution de M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis.

*M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, S. E. M. Kennedy A. Simmonds, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Simmonds** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis très heureux de vous transmettre ici les vœux chaleureux et cordiaux du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis. C'est pour moi un grand plaisir et un honneur que de prendre la parole à cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

J'aimerais, avant toute chose, féliciter sincèrement le Président sortant, M. Stoyan Ganev, et lui rendre hommage pour le brio avec lequel il a dirigé les débats, l'année dernière.

Je m'empresse de vous souhaiter cordialement la bienvenue, Monsieur le Président. Votre élection à la présidence est un motif de grande joie et de fierté pour tous ceux d'entre nous qui viennent des Caraïbes. Je sais que votre vaste expérience et votre grande compétence sont un garant des succès de nos travaux. Je voudrais vous assurer de l'appui sans faille et de la coopération de mon pays.

Je voudrais également rendre le plus grand hommage à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont l'engagement à l'égard de la promotion de la cause de la paix, de l'égalité, de la liberté et de la démocratie dans le monde entier est un témoignage d'espoir et de prospérité en une période de conflits et de chaos social.

La semaine dernière, le monde a été bouleversé par le tragique tremblement de terre qui a causé la perte de tant de vies humaines en Inde. Je présente toutes nos condoléances

au Gouvernement et au peuple indiens, au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis. Je sais que la communauté mondiale continuera d'apporter l'assistance appropriée nécessaire.

Mon gouvernement déplore les événements violents et effrayants qui se sont produits en Russie au cours des derniers jours. Nous exprimons l'espoir que la paix reviendra rapidement et que le peuple russe accédera effectivement à la démocratie.

Le 19 septembre, mon pays, Saint-Kitts-et-Nevis, a célébré le dixième anniversaire de son indépendance. Le 23 septembre marquait également le dixième anniversaire du jour où, dans cette salle, j'ai annoncé au monde la création de notre nation en évoquant les principes qui guideraient notre participation aux affaires du monde et les objectifs que nous allions poursuivre.

Les principes que nous avons énoncés alors sont toujours valables et demeurent inchangés, et je ne peux que demander à l'Assemblée de les revoir avec moi. Je cite :

"Les droits et libertés inscrits dans la Constitution de Saint-Kitts-et-Nevis reflètent notre engagement à l'égard du caractère sacré de la vie humaine, de la dignité de l'homme, des droits des individus et de la quête non violente du bonheur." (*A/38/PV.3, p. 41*)

A cette époque, l'Est et l'Ouest étaient en équilibre précaire, et se trouvaient au bord de l'anéantissement nucléaire total de l'espèce humaine. Aujourd'hui, le monde pousse un soupir de soulagement collectif, car le processus de réduction des armements nucléaires se poursuit véritablement.

A l'origine, Saint-Kitts-et-Nevis avait refusé de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Notre position était une position de principe, car si nous soutenions l'objectif visant à endiguer la prolifération des armes nucléaires dans les pays, nous avions le sentiment que dans la pratique, cela n'aurait aucun sens si les pays détenant les stocks d'armes nucléaires les plus importants ne procédaient pas à des réductions importantes de leurs arsenaux. Saint-Kitts-et-Nevis a maintenant adhéré à ce traité. Je demande à tous les pays dotés d'armes nucléaires ou disposant de la capacité d'en fabriquer, de s'associer à l'effort mondial visant à l'élimination totale de les armes nucléaires.

Notre attention est maintenant centrée sur des conflits de type classique qui se déroulent dans diverses régions. Les combats, avec leur cortège d'atrocités, en Bosnie Herzégovine représentent un affront grave à tous les principes relatifs au caractère sacré de la vie humaine et de

la dignité de l'homme que nous partageons au sein de ce rassemblement de nations. Les Nations Unies s'efforcent de remplir une mission humanitaire, mais nous devons redoubler d'efforts pour mettre un terme aux combats. Nous ne pouvons que répéter combien nous condamnons et combien nous abhorrons les atrocités commises au nom du "nettoyage ethnique" dans cette région en guerre. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis exhorte toutes les parties impliquées dans ce conflit brutal à répondre à l'appel de la communauté internationale, qui les invite à négocier en vue d'un règlement pacifique et à respecter les efforts des Nations Unies pour mettre en oeuvre des programmes efficaces destinés à mettre fin à la guerre civile et à fournir une assistance humanitaire aux victimes prises sous les feux croisés.

Mon gouvernement rend hommage aux efforts déployés par les Nations Unies pour fournir une aide humanitaire au peuple somali, qui vit sous la menace de la maladie, de la faim, de la famine et d'une mort imminente. En même temps, mon gouvernement déplore les attaques barbares commises contre le personnel des Nations Unies en Somalie par des forces loyales à des factions somalies. Nous voudrions également joindre notre voix en protestation contre le massacre de 23 soldats de la paix pakistanais et d'autres attaques perpétrées par la suite. Si nous souhaitons voir les auteurs punis, nous espérons néanmoins que les Nations Unies resteront fidèles à leur mandat initial consistant à maintenir la paix et à nourrir les affamés.

Mon pays espère un dénouement rapide et une solution permanente permettant la reprise du processus de développement. Nous espérons sincèrement que cette crise ne menacera pas les perspectives de paix dans la corne de l'Afrique. Ailleurs en Afrique, l'espoir est né. Je songe en particulier aux progrès réalisés en Afrique du Sud. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis se félicite de l'annonce d'élections non raciales et pluralistes qui devraient avoir lieu en Afrique du Sud en avril 1994. Les Caraïbes ont toujours condamné énergiquement et sans équivoque l'apartheid. Il ne fait aucun doute que notre engagement et notre position de principe ont contribué à l'effondrement inévitable du système injuste qu'est l'apartheid.

Nous sommes à la veille de voir naître une Afrique du Sud nouvelle qui offrirait à son peuple l'occasion sans précédent d'écrire un nouveau chapitre de l'histoire de l'Afrique du Sud, où l'élimination de l'apartheid pourrait mener à la création d'une nouvelle société unie, non raciale et démocratique.

Nous sommes très encouragés par les progrès accomplis dans les négociations qui se déroulent entre le gouvernement de F. W. De Klerk, Nelson Mandela de l'African National Congress (ANC) et les membres d'autres partis politiques en

Afrique du Sud. S'il est vrai qu'il subsiste des difficultés majeures, nous invitons néanmoins toutes les parties à saisir cette occasion pour apporter la paix et la liberté à tous les Sud-Africains.

Cependant, les gouvernements membres doivent rester vigilants jusqu'à ce que le Conseil exécutif transitoire ait été établi et dispose d'un mandat approprié clairement défini pour permettre l'intégration et la participation active de toutes les races au processus de développement et de gouvernement de ce pays. Pourtant Saint-Kitts-et-Nevis appuie l'appel lancé par Nelson Mandela en vue d'une levée des sanctions dès maintenant.

Récemment, la participation et l'influence de l'ONU dans le règlement des conflits ont été remarquables. A cet égard, ma délégation tient à rendre hommage aux efforts opportuns faits par l'ONU et de l'Organisation des Etats américains (OAS) pour amener à la table des négociations les parties concernées par la crise haïtienne. Mon gouvernement se félicite de l'Accord de Governors Island conclu par l'intermédiaire de l'ONU qui a abouti à des pourparlers entre le Président Jean-Bertrand Aristide et le haut commandement militaire de Haïti. La nomination et l'installation du Premier Ministre Malval, qui a été choisi par le Président Aristide, ont été une réussite importante.

La communauté internationale doit fournir l'appui et la sécurité nécessaires pour assurer le retour sans danger du Président Aristide, à la suite duquel une offensive majeure en faveur du développement - avec la création d'institutions - doit être mise au point et appuyée. Haïti doit recevoir la même priorité que celle qui est accordée à d'autres régions du monde qui sont victimes de conflits ou de la pauvreté.

Les changements dans les affaires internationales se produisent avec une rapidité et avec une soudaineté alarmantes et imprévisibles. Qui aurait pu s'attendre au rapprochement surprenant, mais certes bienvenu, entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui offre maintenant une perspective authentique de paix au Moyen-Orient? La perspective de paix est évidemment très fragile, mais nous devons tous l'appuyer et lui donner toutes les chances de prospérer. Les réalités de la situation mondiale actuelle excluent un durcissement des attitudes traditionnelles et elles exigent une recherche authentique de solutions, même si elles demandent des approches et des compromis sans précédent.

Egalement en ce qui concerne cette région, nous saluons la mise au point de la démarcation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq, qui a été réalisée par la Commission de la démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït le 20 mai 1993. Nous nous félicitons également de l'adoption

par le Conseil de sécurité de la résolution 833 (1993) qui garantit le caractère inviolable de la frontière entre les deux Etats. Nous espérons que cette garantie servira à empêcher que des conflits n'éclatent dans l'avenir entre le Koweït et l'Iraq, et qu'elle renforcera également la stabilité et la sécurité dans la région. On demande à l'Iraq de respecter les termes de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes de ce dernier.

Qui aurait prédit la chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest? Qui aurait prédit l'éclatement de l'Union soviétique et ensuite l'admission à l'ONU d'un grand nombre de nouveaux Etats souverains? L'ONU a été mêlée à tous ces événements. Nous nous félicitons de l'admission de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, malgré leurs différences idéologiques. Et nous appuyons les efforts qu'elles déploient en vue d'une réunification.

Il apparaît clairement que la qualité de Membre de l'ONU n'empêche pas la réunification, comme nous l'avons vu dans le cas de l'Allemagne, ni la fragmentation, comme nous l'avons vu dans le cas de l'Union soviétique. Quelles que soient les aspirations du peuple d'un pays, telles que déterminées par ce peuple, elles peuvent être satisfaites dans le cadre et le forum de l'ONU, qui est plus efficace en tant qu'organe opérant sur la base d'un processus d'inclusion plutôt que sur la base d'un processus d'exclusion.

Dans ce contexte, mon gouvernement demande à l'ONU d'amorcer le processus qui permettra finalement l'admission de la province chinoise de Taïwan à cette organisation. La province chinoise de Taïwan a prouvé qu'elle était un pays qui adhère aux principes énoncés dans la Charte de l'ONU, un pays qui chérit la paix, la tranquillité sociale et le développement économique, non seulement pour son peuple, mais également pour les peuples d'autres nations.

Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à ceux qui sont devenus Membres de l'Organisation et les féliciter d'avoir sollicité l'admission à cette fraternité des nations. La qualité de Membre elle-même implique une acceptation de la Charte de l'ONU et une reconnaissance de l'importance des objectifs de l'Organisation. Je tiens à assurer ces nouveaux Etats Membres que mon gouvernement est prêt à leur tendre la main de l'amitié et de la coopération alors que nous oeuvrons ensemble pour faire avancer la cause de la paix mondiale et du développement humain.

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis souscrit pleinement à la politique d'universalité de l'Organisation. Nous sommes fermement convaincus que lorsqu'un pays remplit les conditions préalables d'admission à l'ONU il devrait être autorisé à se joindre et à participer activement à

la fraternité internationale des nations, qui s'est consacrée à la défense des principes de la Charte.

Il est opportun, dans le contexte de l'admission, d'examiner la question de la restructuration future de l'ONU. Je voudrais souligner que le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis appuie pleinement le mouvement en faveur de la restructuration de l'ONU afin de veiller à ce que cette restructuration entraîne la création d'organes plus efficaces capables de mieux répondre aux besoins de développement des Etats Membres de l'Organisation. Cette restructuration devrait comprendre à la fois les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité.

Alors que nous cherchons à aller de l'avant dans le processus de restructuration de l'ONU, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis tient à souligner que la représentation géographique équitable doit être encouragée, notamment pour ce qui est du processus de prise de décisions et des positions existant au sein du Secrétariat de l'ONU. Pendant trop longtemps, des pays des Caraïbes comme le mien n'ont pas été représentés de façon adéquate au sein du Secrétariat. Je voudrais également demander qu'il soit dûment envisagé de créer un bureau de l'ONU dans la partie orientale des Caraïbes afin de servir les intérêts des petits Etats insulaires qui composent l'Organisation des Etats des Caraïbes de l'Est.

Nous avons examiné les questions d'admission et de restructuration de l'ONU. Il importe pour nous de passer en revue la question de la mission de l'Organisation. La Charte demande la promotion du progrès économique et social de tous les peuples. Dix ans après son accession à l'indépendance, Saint-Kitts-et-Nevis voudrait rappeler à l'Assemblée cette mission telle que nous l'avons perçue alors :

"Nous recherchons l'instauration d'un nouvel ordre économique international pour que les ressources du monde soient redistribuées et que soient appliqués des mécanismes permettant d'augmenter l'aide accordée aux pauvres du monde." (A/38/PV.3, p. 42)

Nous nous demandons dans quelle mesure ces objectifs sont atteints. Dans quelle mesure la mission a été accomplie. Les réponses sont terriblement décevantes. Le nouvel ordre économique international qui semble émerger est un ordre dans lequel les pays développés et les pays plus puissants sont en train de créer des blocs économiques et commerciaux géants et s'efforcent d'établir des règles visant à assurer leur propre expansion au détriment des petits pays en développement, tels que les pays des Caraïbes, qui, doucement mais sûrement, sont en train d'être marginalisés. Nous voyons les pays développés et puissants chercher à redéployer les ressources du monde, ressources que l'on

trouve dans la biodiversité de nos forêts et l'immensité des ressources marines, à leur propre avantage, sous le prétexte fallacieux que ce sont eux qui ont la technologie et non pas nous. Nous voyons se tarir les courants d'assistance directe vers les pays en développement, en particulier ceux des Caraïbes. Il semble que l'espoir de voir accomplir cette mission ait moins de chances de se réaliser maintenant qu'il y a 10 ans.

Certains diront que le danger d'une guerre nucléaire a diminué. Certains diront que de nombreux conflits sont en cours de règlement, même si de nouveaux conflits surgissent. Et que la paix commence à s'instaurer dans de nombreuses anciennes zones de conflit. C'est tout à fait vrai. Il n'en reste pas moins que l'on continue de se demander quelle sorte de paix est la nôtre. La paix en Haïti est fragile; la paix au Moyen-Orient est difficile; la paix en Afrique est instable. A mon avis, les perspectives de paix durable seraient infiniment accrues si nous nous efforcions de réaliser la paix par le développement.

La paix et le développement ont toujours été liés; pourtant ils sont toujours décrits comme suivant des chemins parallèles. Mon pays soutient que leurs voies doivent converger et que la réalisation de l'une, la paix, doit être la conséquence de la réalisation de l'autre, le développement, lequel doit être durable et soutenu.

Il importe que tous les secteurs de nos communautés aient la possibilité de participer au processus de développement et d'en tirer les bénéfices. A Saint-Kitts-et-Nevis, nous avons pour politique de faire en sorte que les femmes soient habilitées à participer de façon efficace au développement. Notre ministère pour la condition féminine élabore et met en oeuvre des programmes de formation et de mobilisation des femmes dans divers domaines essentiels au développement de notre pays. Voilà une approche que nous recommandons à tous les pays en développement en tant que partie du processus de maximisation de nos ressources humaines.

Mon gouvernement se félicite de l'appel lancé en faveur d'une Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui doit se tenir à la Barbade en avril 1994. Nous espérons qu'elle se traduira par des avantages concrets pour les économies des petits Etats en développement insulaires et la reconnaissance de nos caractéristiques et besoins particuliers. On voit se développer dans les affaires internationales - s'agissant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), du Marché commun européen et du Fonds monétaire international (FMI) - une mentalité de "taille unique" ou une tendance à vouloir prescrire une même

approche pour tous les pays. Il est évident que ce genre d'attitude n'a pas sa place en matière de développement et de besoins humains.

Les particularités et les différences qui ont motivé l'adoption d'arrangements économiques particuliers, à savoir l'Initiative du bassin des Caraïbes, l'Accord sur le commerce et l'investissement conclu entre le Canada et les pays de la Communauté des Caraïbes et la Convention de Lomé, sont toujours très présents aujourd'hui et le resteront probablement étant donné que nos îles ne vont pas s'agrandir. En fait, nous souffrons d'une érosion côtière grave contre laquelle on ne pourra lutter efficacement que si une assistance financière substantielle nous parvient prochainement.

Je lance un appel aux Etats Membres de cette noble instance pour qu'ils reconnaissent également la fragilité de nos produits d'exportation, comme le sucre et la banane, vu que leurs producteurs représentent les principaux employeurs et que ces produits constituent des sources importantes de devises pour de nombreux pays des Caraïbes. Toute perte, si minime soit-elle, de l'accès limité dont jouissent ces produits des Caraïbes pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour les économies et la vie de la population des Caraïbes et par conséquent saper la tranquillité sociopolitique de la région.

Je ne saurais trop insister sur la vulnérabilité de l'écosystème des Caraïbes et sur la nécessité de faire preuve d'une vigilance constante quant à sa protection et à sa préservation. C'est dans ce contexte que mon gouvernement, à l'instar des autres gouvernements de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), condamne énergiquement le mouvement transfrontière de déchets toxiques et de matières nucléaires et autres matières dangereuses dans le bassin des Caraïbes. Nous lançons donc un appel aux pays industrialisés pour qu'ils s'abstiennent d'exporter leurs déchets vers la région des Caraïbes ou au travers de cette région. Nous déplorons également le déversement de déchets provenant de navires circulant dans nos eaux des Caraïbes, et nous lançons un appel à tous les opérateurs de ces navires pour qu'ils cessent cette pratique. Ces eaux constituent réellement une partie importante de notre patrimoine économique.

Le Sommet de Rio a marqué un tournant décisif pour la création d'un partenariat et d'une coopération internationale sans précédent dans le domaine de la protection de l'environnement. L'approche que nous adopterons en tant que pays en matière d'environnement devra être conçue de manière à faire la preuve de notre attachement au développement humain, à la protection de l'environnement et à une croissance durable.

Je lance un vibrant appel aux pays industrialisés et aux institutions multilatérales pour qu'ils adoptent une attitude plus rationnelle et plus sensible vis-à-vis des besoins de développement du monde en développement, notamment les communautés insulaires, lorsqu'ils s'attaquent aux problèmes d'environnement. Les préoccupations écologiques doivent être examinées de façon appropriée dans le contexte du développement durable. Les populations des pays en développement ont droit à un meilleur niveau de vie. Le Nord industrialisé ne doit donc pas utiliser une politique unique en matière d'environnement comme si c'était l'étalon permettant d'évaluer si un pays donné remplit les conditions voulues pour recevoir une assistance en matière de développement.

Mon gouvernement est fermement convaincu que notre environnement doit être protégé et préservé à tout prix - non pas au détriment du niveau de vie de nos populations mais au contraire pour améliorer la qualité de leur vie. Aussi souhaitable que soit la protection de l'environnement, elle doit tenir dûment compte des impératifs du développement humain.

Le problème de la dégradation de l'environnement est un souci mondial que nous partageons tous, et ce n'est que par une collaboration internationale et un transfert adéquat d'assistance technique et financière des pays développés aux pays en développement que l'on pourra commencer à arrêter et, partant, résoudre finalement ce problème.

Alors que nous essayons d'exploiter nos efforts collectifs pour améliorer le niveau de vie de nos citoyens, nous faisons face au danger croissant que représentent le trafic des stupéfiants et le narcoterrorisme. Nous ne pouvons pas nous permettre de modérer notre détermination. Tandis que nous recherchons la paix sur d'autres fronts, nous devons continuer à mener une guerre sans relâche contre le commerce illicite des stupéfiants et contre ceux qui s'acharnent tellement à le soutenir. Il faut obtenir d'urgence une assistance financière et des connaissances techniques plus importantes pour pouvoir lutter contre ce problème. Ce sont les enfants, la fleur de notre jeunesse, la promesse pour l'avenir de nos pays, qui sont en train d'être détruits.

Au Sommet historique de 1990 pour les enfants, nous sommes fixé comme objectif de créer un monde meilleur pour les enfants et de leur donner maintenant les moyens de le gérer à l'avenir. Le défi est vaste, car il touche à leur éducation, à leur santé et à leur développement physique, mental et psychologique, et nous devons faire en sorte d'être à la hauteur de cette tâche.

Il ne saurait y avoir de plus importante et de plus noble mission que de faire en sorte qu'à l'instar de celle des pays

développés, la jeunesse de nos pays en développement, petits et grands, ait toutes les chances d'aspirer à une meilleure qualité de vie. Nous y arriverons plus facilement dans un monde de paix, et il n'y a pas de meilleur moyen que le développement pour obtenir et maintenir cette paix.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts et-Nevis de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.*

**M. Natchaba** (Togo) :

Au nom du Gouvernement et du peuple togolais, je voudrais présenter nos sincères condoléances et dire notre compassion au peuple et au Gouvernement indiens durement frappés par un deuil cruel.

Monsieur le Président, permettez-moi avant toute chose de m'acquitter d'un agréable devoir : celui de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation togolaise pour la confiance unanime dont vous venez d'être investi en vue d'assumer la haute et noble tâche de conduire les débats de la présente session. Vous pouvez d'ores et déjà compter sur l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement des lourdes tâches qui vous incombent.

Les félicitations de ma délégation vont également au Président sortant, M. Stoyan Ganey, qui a su, avec beaucoup de maîtrise et de compétence, mener à bien les travaux de la quarante-septième session.

A notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, je tiens à rendre un hommage bien mérité pour l'oeuvre remarquable qu'il accomplit depuis son élection à la tête de notre organisation. Je voudrais également lui renouveler l'expression de notre sincère gratitude pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation, notamment dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La ferme détermination dont il a fait preuve dans le cadre de la restructuration des Nations Unies en vue de leur meilleure adaptation aux réalités contemporaines suscite également notre admiration.

Notre organisation ne cesse de croître, nous rapprochant ainsi de l'objectif de l'universalité prévu par la Charte de San Francisco. Aux nouveaux Membres qui y ont fait leur entrée cette année, le Togo souhaite la bienvenue et offre sa disponibilité à oeuvrer avec eux à l'édification d'un monde plus juste et plus solidaire.

La situation qui prévaut aujourd'hui dans le monde est bien en deçà des attentes nées des changements enregistrés au début de cette décennie. L'espoir en un renouveau universel, caractérisé par l'édification d'un monde pacifique, prospère et juste marqué par une solidarité certaine et une coopération plus agissante entre les nations, tarde à se concrétiser.

Le sombre tableau que présentent les tragédies qui se déroulent sous nos yeux en Somalie, au Libéria, en Angola, en Bosnie-Herzégovine et ailleurs, ainsi que la persistance de la crise économique internationale, portent à croire que l'avenir du monde ne s'annonce pas encore aussi radieux que nous l'avions espéré. Le nouvel ordre est encore à l'état de nébuleuse.

Cependant, nous nous félicitons de l'implication sans cesse croissante de l'Organisation dans la recherche de solutions adéquates aux multiples problèmes auxquels le monde est confronté. C'est la preuve de sa vitalité nouvelle et le reflet de la confiance grandissante des Etats Membres dans la coopération multilatérale.

*M. Kasenda (Zaïre), Vice-Président, assume la présidence.*

Il y a un an, à cette même tribune, nous faisons état des bouleversements intervenus ces dernières années à travers le monde, notamment en Europe, en Asie et en Afrique. Signes des temps, ils étaient alors identifiés comme l'illustration de la détermination des peuples d'accéder à plus de liberté et de participer pleinement à la gestion des affaires de la cité.

Aujourd'hui plus que jamais, ces peuples sont encore en quête de cette ère de liberté, de paix et de justice que seule la démocratie, dénuée de tout mimétisme mais fondée sur un multipartisme bien compris et assimilé, peut leur offrir avec le soutien de la communauté internationale, sans qu'il soit nécessaire de céder à la tentation d'imposer un modèle uniforme.

Ce mouvement d'émancipation, auquel les peuples africains n'ont point hésité à adhérer, a connu à travers ses épisodes des fortunes diverses. Si, dans certains pays, la transition vers la démocratie s'est déroulée sans trop de heurts et a permis d'accéder à de véritables changements, ailleurs, le processus n'a guère encore atteint les objectifs tant escomptés. Il en est ainsi de quelques pays du continent africain qui, du fait de l'incompréhension entre les différents protagonistes, se sont vu confrontés à des difficultés énormes, sources de déchirement du tissu social. En raison de cette incompréhension, l'aspiration des peuples africains à plus de liberté et de démocratie, bien que légitime, a

malheureusement engendré çà et là des problèmes d'un type nouveau qui sont venus s'ajouter aux maux traditionnels du continent.

Hélas, mon pays, le Togo, certainement davantage que d'autres, a payé un lourd tribut à l'incontournable marche vers la démocratisation. En effet, nul n'ignore le chemin pénible et douloureux suivi par notre peuple dans sa progression vers la démocratie. De nombreuses difficultés nées des malentendus profonds entre les acteurs de la vie politique nationale quant aux enjeux de la démocratisation ont porté un rude coup au processus démocratique que nous avons tous, de tout coeur, voulu pacifique. Il en est résulté une rare violence politique qui a secoué tout le territoire national et entraîné des dérapages graves au sein de la nation et des déplacements de populations.

Face à cette situation préoccupante qui menaçait la cohésion nationale, le Gouvernement, soucieux de tout mettre en oeuvre pour achever le plus rapidement possible la transition, a multiplié les efforts pour trouver une solution à la crise politique dans laquelle notre pays était plongé. C'est dans cet esprit qu'il s'est employé à combattre la violence et l'insécurité par le déploiement des forces de sécurité publiques afin d'assurer sur l'ensemble du territoire la paix et l'ordre indispensables à la libre circulation des personnes et des biens ainsi qu'au bon déroulement des activités sociales, économiques et politiques avant, pendant et après les consultations électorales.

Mais, il ne me paraît point nécessaire de m'appesantir outre mesure sur ce tableau, car les perspectives de dénouement qui nous ont été offertes et que nous n'avons pas manqué de saisir ont ramené au peuple togolais l'espoir et le calme dont il avait tant besoin pour se redonner confiance.

Les consultations électorales du 25 août dernier qui se sont, pour l'essentiel, déroulées dans le calme, la sérénité et la transparence en présence d'observateurs internationaux, ont permis à notre peuple de désigner démocratiquement le premier Président de la IVe République togolaise. Réélu à une large majorité des suffrages exprimés, le Président sortant, S. E. le général Gnassingbé Eyadema s'est donné pour tâche principale d'oeuvrer sans relâche, dans le respect absolu des droits de la personne humaine, à la réconciliation nationale et à la relance de l'économie de notre pays, ruiné par plus de deux ans de transition tumultueuse. Ainsi a-t-il invité les fils de la nation à faire table rase de ce passé, à se pardonner et à s'unir pour la poursuite du processus démocratique et le redressement du pays dans l'intérêt de tous. Certes, certains problèmes demeurent, mais ils sont inhérents à tout apprentissage. Il est donc désormais permis d'espérer voir le Togo recouvrer sa santé d'antan.

A cet égard, il me plaît d'indiquer que, dans la perspective des prochaines élections législatives, le Gouvernement a déjà pris des dispositions pour résoudre l'ensemble des problèmes techniques liés à l'organisation de ces consultations, afin qu'elles se déroulent dans la plus grande transparence. Conscient de ce que la démocratie suppose le concours de tous à la gestion des affaires de la cité, il entend ne rien ménager pour amener l'opposition à participer aux prochaines consultations législatives.

C'est le lieu pour notre délégation de souligner le rôle fort utile joué par les pays amis dans la recherche d'une solution heureuse à la crise de notre pays. Aussi voudrais-je saisir la possibilité que m'offre cette tribune pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à atteindre ce résultat. Nos sentiments de profonde gratitude vont particulièrement au peuple, au Gouvernement et au chef de l'Etat du Burkina Faso, S. E. M. Blaise Compaoré, qui ont mis tout leur génie à faire réaliser ce qui, quelques mois plus tôt, semblait encore impossible, à savoir rassembler les frères togolais autour d'une table des négociations et les faire parvenir à un accord.

Je voudrais en outre saluer l'action soutenue de la France, de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique, dont l'entremise a contribué à une issue favorable des initiatives engagées. Mon gouvernement est particulièrement reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation de l'unité africaine, dont les observateurs sur le terrain ont largement contribué au bon déroulement du scrutin du 25 août 1993. Il reste à espérer que l'aboutissement de ce processus restaurera la cohésion nationale, permettant désormais aux Togolais de jouir pleinement et en toute quiétude de leurs droits : leur droit aux libertés fondamentales, leur droit au développement.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993, paraît être une approche, un effort vers la réalisation du consensus international en faveur de la promotion, de la protection et de la défense des droits de l'homme. Cette rencontre a consacré une assertion désormais partagée par tous, à savoir, l'indissociabilité de la triade "développement, démocratie et droits de l'homme".

Mais peut-on objectivement parler de jouissance effective des droits de l'homme à propos d'une population dont les conditions de vie sont en deçà du minimum indispensable? Or les droits à l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé adéquats sont en fait déniés aux citoyens de nos pays en raison notamment de la conjoncture économique internationale défavorable. Le premier des droits de l'homme est le droit à la vie, une vie décente. Il serait par conséquent indiqué, dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de redoubler

d'efforts pour aider les pays en développement à assumer leur obligation de contribuer au plein épanouissement de l'individu.

Mon pays, profondément attaché au respect de la personne humaine et décidé à bâtir un Etat de droit, a repris à son compte, en les intégrant à sa nouvelle constitution adoptée par référendum le 27 septembre 1992, les principes fondamentaux de la démocratie et ceux liés à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Je voudrais, encore une fois, confirmer devant cette illustre assemblée le ferme attachement du Togo à toutes les valeurs universelles visant la protection et la jouissance des droits inhérents à la personne humaine. C'est donc avec foi et conviction que j'affirme que les difficultés d'adaptation des législations nationales aux normes internationales et les divergences d'approche relevées par endroits ne sauraient nullement entamer le devoir de tout Etat de contribuer à faire avancer de manière tangible et irréversible la cause des droits de l'homme dans le monde.

La fin de la guerre froide et la disparition des antagonismes idéologiques n'ont pas encore permis d'instaurer la véritable ère de paix à laquelle aspirait le monde, en dépit des perspectives encourageantes que ces changements ont laissé entrevoir. En effet, les nationalismes étroits, le fanatisme religieux, les rivalités ethniques ainsi que l'hégémonisme ont refait surface, plongeant hélas certaines régions du monde dans la tourmente.

C'est ainsi qu'en Afrique, la situation demeure préoccupante malgré les efforts louables déployés par l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine en vue du règlement des conflits qui secouent le continent. En Angola, il est regrettable que la guerre persiste et continue de faire de nombreuses victimes, nonobstant les initiatives prises pour amener les frères belligérants à déposer les armes. Je forme le voeu que les deux protagonistes, faisant prévaloir sur toutes autres considérations l'objectif majeur du rétablissement de la paix et l'intérêt supérieur du peuple angolais, renoncent à l'emploi de la force et trouvent une solution négociée et définitive à ce conflit.

S'agissant de l'Afrique du Sud, les résultats positifs enregistrés, notamment la fixation du 27 avril 1994 pour la tenue des premières élections multiraciales, montrent à l'évidence que l'avènement d'une société démocratique non raciale dans ce pays est proche. Dans cet esprit, le Togo se réjouit de l'adoption au Cap, le 23 septembre dernier, par les trois chambres du Parlement sud-africain, du projet de loi instituant un Conseil exécutif de transition, chargé d'assister et de contrôler l'action gouvernementale jusqu'aux élections.

Cependant, les progrès marquants enregistrés ces derniers temps sur la voie du démantèlement total et définitif

de l'apartheid arrivent difficilement à masquer les multiples actes de violence, agressions, affrontements et assassinats qui, quotidiennement, émaillent la vie politique et sociale de l'Afrique du Sud. Cette montée de la violence, inspirée et savamment entretenue par les formations opposées au changement, devrait porter la communauté internationale à tout entreprendre pour assurer l'irréversibilité du processus en cours.

Le Gouvernement togolais prend note avec intérêt de l'appel lancé le 24 septembre par le Président de l'African National Congress (ANC), M. Nelson Mandela, en faveur de la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Il espère voir cette mesure accélérer le processus démocratique dans ce pays.

En Somalie, le déploiement des forces des Nations Unies a permis d'alléger les souffrances causées aux populations. Ma délégation, tout en se félicitant des efforts consentis par l'ONU dans le sens du rétablissement des conditions de vie normales dans ce pays, exprime sa vive préoccupation face aux pertes énormes en vies humaines enregistrées tant parmi les populations civiles qu'au sein des Casques bleus.

Eu égard à la situation délicate qui, actuellement, prévaut sur le terrain, il importe, comme l'a unanimement rappelé le Conseil de sécurité le 22 septembre, de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement politique. Pour ce faire, l'on n'insistera jamais assez sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour atteindre dès que possible les objectifs assignés à l'ONUSOM II, à savoir

"faciliter l'aide humanitaire, rétablir l'ordre et favoriser la réconciliation nationale dans une Somalie libre, démocratique et souveraine..." (*Résolution 865 (1993), par. 4, du Conseil de sécurité*)

S'agissant du Libéria et du Rwanda, qui ont été, plusieurs années durant, le théâtre sanglant de cruels déchirements fratricides, le Togo se réjouit de voir enfin se dessiner, grâce au courage, à la lucidité et à la détermination des parties concernées, des perspectives réelles de règlement définitif de ces conflits à travers la conclusion des Accords de Cotonou et d'Arusha, respectivement.

En ce qui concerne particulièrement le Libéria, ma délégation se félicite des dispositions prises par la CEDEAO et l'ONU pour la mise en oeuvre de l'Accord du 25 juillet, afin que le peuple libérien puisse enfin connaître à nouveau la paix et la sécurité et entamer la reconstruction de son pays dans l'unité nationale retrouvée.

A cet égard, elle estime très déterminant le rôle qu'aura à jouer la Mission d'observateurs des Nations Unies au

Libéria (MONUL), créée par le Conseil de Sécurité, le 22 septembre dernier.

Quant à la situation au Sahara occidental, le Togo salue les efforts du Secrétaire général, tels qu'indiqués dans son rapport en date du 28 juillet 1993 (S/26185), sur la question et l'encourage vivement à poursuivre le dialogue avec les parties au conflit dans le but de parvenir à l'application par chacune d'elles du plan de règlement de l'ONU.

Il est d'autres parties du monde où les conflits nous interpellent et exigent de nous davantage d'efforts pour leur trouver des solutions adéquates.

Pour ce qui est du Moyen-Orient et du conflit israélo-arabe, le Togo se félicite de la signature de l'Accord sur la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine et le salue comme un premier pas important vers la paix dans la région. Par cet accord et par celui relatif à l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho, le train se trouve sur de bons rails. Mon pays demeure plus que jamais convaincu que seul le règlement définitif du problème palestinien peut conduire à la paix dans la région.

Certes, le chemin menant à la paix est encore long. Pour y parvenir, les protagonistes, Arabes et Israéliens, ont besoin de notre soutien matériel et moral. La consolidation du processus enclenché repose sur la capacité de la communauté internationale à répondre efficacement et de manière urgente aux besoins de développement économique et social en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, car seul un développement viable permettra d'assurer une paix durable dans la région.

S'agissant de la situation en Bosnie-Herzégovine, je voudrais, au nom du Gouvernement togolais, réitérer ici le voeu de voir aboutir toutes les initiatives prises de part et d'autre pour mettre fin au drame de ce pays. Personne, aucune arme au monde ne peut dormir tranquillement face à la détresse des victimes innocentes de ce conflit. Aux protagonistes, nous disons : Assez! Assez de morts! Soyez flexibles, soyez raisonnables!

Enfin, concernant le Cambodge, le Togo salue le rôle fort et appréciable de l'APRONUC en faveur du maintien de la paix, qui a permis l'organisation, en mai 1993, d'élections libres et démocratiques dans ce pays, sous l'égide des Nations Unies.

Les nombreux conflits qui émaillent le monde sont en rapport direct avec la course aux armements. Nous avons tous le devoir d'intensifier les efforts en vue de freiner cette course. La survie des peuples, la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales sont à ce prix.

Le désarmement réel, général et complet que l'humanité tout entière appelle de ses vœux suppose une contribution substantielle de tous les Etats Membres et des structures appropriées créées à cette fin. Dans cette optique, l'action de l'ONU en la matière devra être renforcée afin qu'elle puisse atteindre les objectifs du désarmement. C'est dans le même ordre d'idées qu'il convient de situer la mission des centres régionaux de désarmement. Il apparaît donc impérieux de rendre ces centres plus opérationnels en les dotant de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour leur permettre d'assurer pleinement leur mission.

L'efficacité de notre organisation repose sans nul doute sur sa restructuration et sa revitalisation. Ma délégation, tout en se félicitant des efforts déjà entrepris dans ce cadre, considère que la révision de la Charte est une nécessité impérieuse, car elle devra permettre à tous les organes de participer pleinement à la mise en oeuvre des principes et objectifs des Nations Unies.

L'heure est venue pour l'Organisation de coller davantage à l'esprit de la Charte. C'est pourquoi ma délégation accueille très favorablement les propositions ayant trait au réexamen de la composition du Conseil de sécurité en vue de son élargissement. Pour se faire, il importe de prendre sérieusement en compte la représentation géographique équitable des régions, de manière à revêtir l'organisation universelle d'un plus large consensus international qui conforterait son action et la rendrait plus dynamique, plus performante et plus efficace.

S'agissant des relations entre Etats, le Gouvernement togolais, fidèle à sa politique d'ouverture, de dialogue et de concertation, demeure attaché aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de non-recours à la force. Il estime, par ailleurs, que notre organisation devra, eu égard à l'état actuel des relations internationales, aider ses Membres à créer les conditions internes susceptibles de contribuer à éliminer des tensions génératrices de guerre au sein des Etats ou entre eux.

C'est dans cet esprit que nous avons salué, l'année dernière, les recommandations fort pertinentes que le Secrétaire général a formulées dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix", et qui visent au maintien et au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui plus que jamais l'Organisation des Nations Unies doit renforcer sa capacité à maintenir cette paix et cette sécurité, à assurer le respect des droits de l'homme et à favoriser le progrès économique et social.

Le fossé économique et social entre pays riches et pays pauvres s'élargit chaque jour davantage, et l'économie des

pays en développement, tout particulièrement des pays les moins avancés, se trouve en proie à une récession chronique.

La situation en Afrique est encore plus dramatique. Déjà victime de la sous-alimentation, de la famine et de toutes sortes de misères, les populations africaines subissent de plein fouet les effets de la baisse sans cesse croissante des prix des produits d'exportation, de la détérioration continue des termes de l'échange, des obstacles imposés au commerce et du fardeau de la dette.

Dans le domaine du commerce international, les rapports sont sous-tendus par la loi de la jungle. La persistance du protectionnisme et la prescription de mesures draconiennes contre les exportations des pays en développement ne cessent de ralentir les efforts déployés par ces derniers en vue de relancer la croissance par l'exportation.

A la lumière de ce qui précède, il est urgent d'améliorer l'environnement économique international par la conception d'un système commercial plus ouvert et transparent. Ce système devra protéger et soutenir les relations commerciales des pays du tiers monde avec les pays industrialisés et, par-delà, permettre aux pays à économie faible de ne plus être marginalisés, mais d'être pleinement intégrés à l'économie mondiale.

Aussi, mon gouvernement souhaite-t-il que la libéralisation des échanges conduise à l'établissement des principes de justice qui amèneraient les pays du Nord à acheter les produits du Sud à des prix rémunérateurs. A cet effet, il forme le vœu que les négociations multilatérales de l'Uruguay Round prennent en compte les préoccupations des pays du tiers monde.

Le problème de la dette demeure une source de préoccupations sérieuses pour les Etats africains déjà rudement éprouvés par les effets de la crise économique mondiale.

L'Afrique, qui consacre plus de la moitié de ses recettes au service de la dette, conformément aux exigences des programmes d'ajustement structurel, se débat, depuis plus d'une décennie, dans une cure d'austérité qui ne lui laisse aucune chance. Malheureusement, les nombreuses initiatives prises en faveur du développement de nos pays n'ont pas jusqu'ici débouché sur des résultats positifs, la plupart n'ayant connu qu'une mise en oeuvre timide. Il en est notamment ainsi du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et du Plan d'action de Paris en faveur des pays les moins avancés.

Compte tenu de ces considérations, ma délégation voudrait rappeler qu'il incombe à la communauté

internationale d'adopter des mesures visant à alléger le fardeau de la dette. Au rang de celles-ci devront figurer notamment l'annulation de la dette des pays en développement ou, à défaut, sa réduction substantielle, l'assouplissement des conditions de remboursement, la création et l'approvisionnement d'un fonds de diversification pour la transformation des produits de base, et la stimulation de la croissance économique en Afrique. Il y a également lieu d'en appeler à une augmentation importante de l'aide publique au développement.

La décennie des années 80 ayant été pour l'Afrique une décennie perdue, il importe qu'au cours des années 90, les pays industrialisés acceptent d'accroître de manière suffisante les flux financiers en direction des pays pauvres pour soutenir leurs activités et programmes de développement, d'expansion économique et de diversification car, à l'heure où les pays africains consentent des efforts importants pour la promotion de la démocratie et pour une gestion saine et rigoureuse de leurs économies, il est dommage de voir baisser le niveau de l'aide. Certes, on ne fait pas la démocratie pour avoir une prime, mais il convient de prêter une attention particulière à nos pays, déjà fragilisés par la crise généralisée qui secoue le monde.

Tout en adhérant aux règles de bonne gestion de l'économie, il serait souhaitable que nos pays, déjà en difficulté, ne soient pas astreints à des cures prolongées qui risquent d'annihiler leurs efforts de démocratisation.

Aussi est-on en droit d'espérer que la Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tient en ce moment, permettra de sensibiliser les grands acteurs politiques et économiques mondiaux sur l'impérieuse nécessité d'aider, par un effort massif et collectif, au redressement de l'Afrique dont l'économie est en délabrement.

Toujours caractérisé par l'indifférence morale et la dureté de coeur des plus forts à l'égard des plus faibles, le monde, 48 ans après la seconde guerre mondiale, demeure dans la crainte d'un lendemain incertain.

Cependant, malgré les dures réalités politiques, économiques et sociales auxquelles l'humanité tout entière est confrontée, nous ressentons tous la communauté de destin des peuples et, sans nul doute, la pertinence des principes et objectifs de notre organisation. Il est dès lors impératif que les bouleversements intervenus depuis la fin de la guerre froide soient capitalisés au profit de l'édification d'un nouvel ordre mondial fondé sur la sécurité collective, au triple plan politique, économique et humanitaire, en vue de l'instauration de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

A cette fin, l'ONU gagnerait à être réformée, à être démocratisée et à être revitalisée pour mieux répondre à sa vocation universelle et relever les nombreux défis qu'impose l'évolution du monde.

**M. Jameel (Maldives) (*interprétation de l'anglais*) :**  
C'est avec grand plaisir que je félicite l'Ambassadeur Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Il ne fait pas de doute que son élection à ce poste important est un témoignage rendu à sa valeur personnelle et au rôle important joué par son pays dans les affaires internationales.

J'aimerais aussi faire l'éloge du travail accompli par son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, qui a fait preuve de talents diplomatiques remarquables et de dévouement.

C'est également un agréable devoir pour moi de rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

J'aimerais également souhaiter une chaleureuse bienvenue aux six nouveaux Etats - Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, Monaco, la Slovaquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine - qui se sont joints à nous durant l'année écoulée. Je suis certain que leur participation et leur contribution seront un nouvel enrichissement pour les travaux de l'Organisation.

La fin de la guerre froide était riche de promesses : promesses d'un avenir meilleur, libéré de la menace de l'holocauste nucléaire, où les maigres ressources ne seraient pas dépensées à accroître la puissance militaire, où des millions d'affamés seraient nourris et dont les besoins en matière de soins de santé de base, d'eau potable et d'éducation de base seraient comblés, où un environnement sain et propre serait assuré en même temps que le droit à un développement durable, et où la dignité de l'être humain serait respectée. C'est cette vision qui a donné naissance à cette organisation en 1945.

Nous nous sommes consacrés à cette vision avec une vigueur renouvelée après l'évanouissement de la guerre froide. L'autorité morale de l'ONU a pris le pas sur la puissance militaire. Un certain nombre de conflits prolongés ont semblé vouloir se régler. Pour s'attaquer à certains problèmes mondiaux tels que ceux de l'environnement, du désarmement, de la paix et de la sécurité internationales et des droits de l'homme, la coopération internationale a atteint de nouveaux sommets. Par voie de conséquence, l'ONU s'est acquis un nouveau respect et s'est vu confier de nouvelles responsabilités. Pour être à la hauteur de ces

attentes supplémentaires, l'Organisation doit pouvoir continuer à compter sur l'engagement inébranlable de ses Etats Membres.

La République des Maldives aimerait saisir cette occasion pour renouveler son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Ces changements dans les travaux de l'ONU reflètent les changements enregistrés parallèlement dans les domaines de la politique, de l'économie et de la sécurité, qui étayent les efforts de coopération internationale aujourd'hui. Compte tenu de cette réalité, le Conseil de sécurité de l'ONU doit être réformé et restructuré. Nous devons soigneusement éviter de procéder au coup par coup à cet égard : toute expansion du Conseil, toute décision concernant le statut des membres, doivent se fonder sur les principes d'une représentation équitable et équilibrée. Nous devons formuler des critères élevés qui reflètent les réalités politiques, économiques et démographiques du monde d'aujourd'hui.

A tous les événements en Bosnie-Herzégovine font honte. Un Etat Membre de l'ONU subit une agression flagrante. La population entière d'un petit pays est progressivement exterminée. Il s'agit d'un génocide délibéré.

Nous devons examiner les raisons qui sont à l'origine de l'incapacité de la communauté internationale d'arrêter le carnage en cours dans ce pays. La diplomatie régionale, internationale et directe a été mise en oeuvre, mais en vain. Alors que la communauté mondiale continue de réaffirmer le caractère sacré des droits de l'homme, il est véritablement tragique et honteux que la violation systématique de ces droits soit restée impunie par suite du manque de volonté de la communauté internationale.

Nous condamnons la poursuite de la violence et du génocide en Bosnie-Herzégovine et appelons la communauté internationale à prendre des mesures plus décisives afin que les responsabilités qui nous sont confiées en vertu de la Charte de l'Organisation soient pleinement assumées. Nous reconnaissons entièrement le droit inhérent à la légitime défense, tel que prévu par la Charte. Nous croyons que le droit à la légitime défense englobe le droit le plus fondamental : le droit à la vie.

Une solution permanente à la situation régnant en Bosnie doit être trouvée par des moyens pacifiques et dans le cadre des paramètres de la Charte des Nations Unies, et notamment du principe d'intégrité territoriale.

La poursuite des violations des droits de l'homme fondamentaux en Angola et en Somalie est une source de

graves préoccupations pour nous. Les événements en Somalie - et particulièrement les attaques contre le personnel de l'ONU chargé du maintien de la paix - créent une situation grave qui menace le fonctionnement de cette organisation. La présence de l'ONU en Somalie soulève maintenant plusieurs questions, dont celle relative à la sincérité des parties en guerre eu égard à leur acceptation de l'aide de la communauté internationale pour vaincre l'extrême pauvreté qui a ravagé tout le pays.

L'enseignement que tire aujourd'hui l'ONU est très coûteux, en termes de vies humaines et de ressources financières, alors qu'elle fournit une aide humanitaire et tente de protéger les populations de ces pays. Il est vraiment paradoxal et tragique que ce soit ceux qui maintiennent la paix qui deviennent la cible de la violence. Mon gouvernement condamne cette violence dans les termes les plus fermes et croit que ceux qui sont responsables de tels actes doivent être traduits en justice.

De tels événements démontrent que si les parties impliquées n'agissent pas sincèrement dans le cadre des efforts qui sont déployés pour trouver une solution pacifique et éviter la violence, l'ONU, en agissant seule, sera incapable d'accomplir des miracles.

Les événements qui surviennent en Afrique du Sud sont encourageants. Le rôle très actif et de haut niveau que joue actuellement l'ONU pour faciliter l'arrêt de la violence politique et promouvoir les négociations en vue de l'établissement d'un Etat démocratique et non racial en Afrique du Sud est louable. Mon gouvernement félicite également l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement d'Afrique du Sud de l'attitude positive qu'ils ont adoptée en oeuvrant à la mise au point des détails concernant les élections multipartites. A ce sujet, le récent accord sur la création d'un Conseil exécutif de transition multipartite est bienvenu. Nous estimons que la fin de l'ère de l'apartheid, qui est un affront à la dignité humaine, est imminente. Dans ce contexte, nous exhortons toutes les parties concernées à s'abstenir de toute violence et d'actes qui mettraient en danger le processus de paix.

Nous espérons que, lorsque nous nous réunirons ici à New York l'an prochain, nous compterons parmi nous les véritables représentants du peuple sud-africain et que cette organisation sera en mesure de bénéficier de leur expérience et de leur savoir.

Les pourparlers de paix israélo-arabes qui ont commencé en 1991 ont fait de remarquables progrès. La signature, le mois dernier à Washington, des déclarations de principes par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël a été un événement historique. Dans ce contexte, j'aimerais exprimer à l'OLP et au peuple

palestinien notre admiration pour leur courage et la volonté dont ils font preuve dans la recherche d'une solution globale et pacifique à la question de Palestine.

Les Maldives rendent hommage au Gouvernement américain et aux autres gouvernements concernés pour le rôle important qu'ils jouent dans les pourparlers de paix du Moyen-Orient. Nous espérons ardemment que cet accord se traduira par le rétablissement du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance souveraine et à l'établissement d'un foyer national sur leur propre sol.

Les conséquences tragiques de l'invasion iraquienne du Koweït sont toujours une source de graves préoccupations pour la communauté internationale. Toutes les questions non réglées, comme le litige frontalier et la libération des prisonniers originaires du Koweït ou de pays tiers qui sont encore détenus dans les prisons iraquiennes, doivent être réglées immédiatement. Le règlement de ces questions, en conformité avec la pratique et le droit internationaux, contribuera à l'élimination des tensions et au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

A ce sujet, le Gouvernement des Maldives se félicite de l'achèvement des travaux de la Commission de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et de l'adoption du rapport de la Commission par le Conseil de sécurité. Nous croyons également que l'acceptation du rapport de la Commission par le Koweït est une mesure très positive qui démontre l'empressement et la sincérité de ce pays en faveur d'une solution globale. Le Gouvernement des Maldives exhorte l'Iraq à adopter une attitude tout aussi positive dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

En juin dernier, la communauté internationale s'est réunie lors de la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme pour examiner et évaluer les progrès et les échecs survenus dans le domaine des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration universelle en 1948. Je suis heureux de constater que nous avons pu faire des progrès considérables dans divers domaines clefs. Nous croyons que certaines des réalisations de cette Conférence donneront un nouvel élan à la promotion des droits de l'homme partout dans le monde. Toutefois, nous devons tous faire preuve de réalisme dans le traitement de cette très importante question. La communauté internationale ne doit pas laisser certains se servir de la promotion des droits de l'homme comme d'un prétexte pour imposer une uniformité de la pensée et du comportement humains, au détriment de la diversité. Elle doit au contraire souligner l'importance de l'universalité des droits de l'homme. Nous ne connaissons que trop bien le sort des sociétés qui tentent d'imposer une pensée et un comportement uniformes à leurs peuples. Les

différences entre les individus et les sociétés doivent être valorisées. Une telle diversité enrichit notre famille des nations.

Le Gouvernement des Maldives a toujours accordé une grande importance au désarmement, à la paix et à la sécurité internationales. Il est convaincu que la production et le stockage d'armes ne feront qu'affaiblir la sécurité du monde entier. A ce sujet, les Maldives appellent la communauté internationale à conserver l'élan qui existe actuellement en faveur du désarmement. Nous exhortons donc les parties concernées à continuer de bâtir sur les réalisations du passé, notamment en ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive, le contrôle de la prolifération, la réalisation d'une plus grande transparence en matière d'armements et la négociation d'autres mesures d'édification de la confiance.

Plus tôt cette année, les Maldives ont adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et, aujourd'hui, au nom du Gouvernement des Maldives, j'ai signé la Convention. Les Maldives ne participent pas à la production et au stockage de telles armes. L'adhésion et la signature de mon gouvernement démontrent donc qu'il est décidé à soutenir tous les efforts déployés au plan international pour l'éradication de ces armes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été un des premiers traités internationaux auquel mon pays a adhéré après avoir obtenu son indépendance en 1965. Notre engagement envers ce traité est inébranlable parce que nous comprenons pleinement les conséquences de la prolifération de ces armes de destruction massive. Mon gouvernement appuie la prorogation indéfinie de ce traité au-delà de 1995. Nous croyons que, dans le cadre de ce traité, des progrès pourraient être accomplis dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix, que mon gouvernement continuera d'appuyer. Nous estimons que la création de telles zones contribuera davantage à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

J'aimerais aussi dire que mon gouvernement appuie inconditionnellement la suppression totale de toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires et qu'il réitère son appel en faveur de la conclusion d'accords efficaces sur l'interdiction totale des essais nucléaires. A cet égard, le Gouvernement des Maldives félicite le Gouvernement des Etats-Unis de la décision unilatérale qu'il a prise en vue de poursuivre son moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à la fin de 1994.

La Charte des Nations Unies reconnaît les droits inhérents de tous les Etats à l'autodéfense. Toutefois, seuls quelques pays privilégiés sont capables d'assurer leur propre sécurité de façon unilatérale. Les petits Etats, qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour acquérir un équipement militaire et qui par ailleurs font face à de graves pénuries de main-d'oeuvre, ne sont jamais capables d'assurer comme il convient leur propre sécurité. Toute tentative de ces petits Etats de se doter d'une capacité militaire d'un niveau leur permettant d'être autonomes représenterait un véritable gaspillage de ressources. L'Organisation des Nations Unies reste donc la seule garante de la sécurité pour les petits Etats.

Dans le domaine économique, l'économie mondiale, une fois de plus, n'a pas connu la croissance attendue. Elle continue de présenter pour les pays en développement des termes d'échange qui se détériorent alors que le protectionnisme est en hausse dans les pays développés. Pendant des décennies, les pays en développement ont tenté de trouver un nouvel ordre économique mondial qui éliminerait les déséquilibres actuels. Toutefois, peu a été fait pour réaliser cet objectif. L'écart scientifique et technologique entre les pays développés et les pays en développement s'élargit encore. Si le flux de l'aide officielle au développement a diminué c'est en raison du taux de croissance plus faible des économies des pays donateurs.

Les institutions et accords mondiaux dont le but est de gérer les relations économiques entre Etats n'ont pas réussi à faire sortir le monde de sa dépression actuelle. Cet échec a de graves conséquences pour les pays en développement. Pour éviter les conséquences désastreuses, nous demandons la conclusion rapide de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui donneront le ton pour un avenir fondé sur un système de libre-échange.

Le dialogue Nord-Sud doit être relancé sur une nouvelle base qui tienne compte des intérêts et des bénéfices communs et des responsabilités partagées. De même, la coopération Sud-Sud doit s'intensifier et permettre aux Etats de regrouper leurs ressources et de poursuivre des efforts de développement concrets dans le cadre d'une autonomie collective et d'un soutien continu aux systèmes de libre-échange. Le monde ne pourra sortir de son chaos économique et la stabilité lui être assurée tant que le Nord et le Sud n'auront pas ensemble mis au point un système qui encourage des relations économiques plus étroites et renforce l'échange Nord-Sud.

Un concept qui mérite d'être souligné est l'inséparabilité du développement du partage équitable de ses

fruits et de ses responsabilités. Ce double aspect du développement doit en même temps être poursuivi avec autant d'intensité si on veut assurer le succès du développement. A cet égard, je voudrais redire que mon gouvernement est fermement convaincu que le développement durable est le seul moyen qui permettra d'assurer la continuation de la vie sur cette planète Terre. Nous devons agir rapidement pour répondre aux engagements pris à Rio l'année dernière. Nous devons demander à tous les Etats de ratifier d'urgence la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité. Mon gouvernement est fier d'annoncer qu'il a été l'un des premiers à ratifier ces deux Conventions.

Nous saluons chaleureusement la création de la Commission du développement durable. Nous félicitons la Commission du travail productif qu'elle a accompli à sa première session de fond, et nous espérons qu'à l'avenir ses travaux atteindront le même niveau de qualité.

Les travaux préparatoires pour la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et ses implications a débuté cette année. Mon pays, en tant que petit Etat insulaire, estime que cette conférence représente un pas très important vers la recherche et l'examen de solutions pratiques aux problèmes singuliers qui se posent à nous dans le cadre de nos efforts de développement. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'oeuvrer de façon constructive au processus préparatoire de la Conférence en attendant de participer à celle-ci.

La responsabilité qui nous a été confiée est énorme. La réalisation des rêves de nos peuples reposent sur nous. Nous ne pouvons nous permettre de rester indifférents aux attentes de nos peuples qui demandent à être mieux nourris, à disposer d'eau potable, à avoir accès à l'éducation et aux soins de santé et à être libérés de la perspective d'un holocauste nucléaire et des dangers de la détérioration de l'environnement. Nous ne pouvons nous permettre d'être entraînés dans la voie de l'accumulation d'armements et d'armes de destruction massive, alors que nos économies sont les premières victimes de ces acquisitions d'instruments de mort et de destruction.

Nous devrions nous élever au-dessus de tout cela et devenir plus humains dans toutes nos entreprises. Je suis certain que nous pouvons ensemble réaliser un avenir meilleur, celui qui nous a été promis.

**M. Mesfin** (Ethiopie) (*interprétation de l'anglais*) :  
J'éprouve un vif plaisir à féliciter l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, de son élection au poste très élevé de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Je suis également très heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation. A cet égard, qu'il me soit permis de saluer tout particulièrement l'Etat de l'Erythrée en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. A la fin d'une guerre cruelle, le peuple de l'Erythrée a exercé son droit à l'autodétermination et a choisi la qualité d'Etat souverain, à la suite d'un référendum qui lui a valu les éloges de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations internationales qui en ont reconnu le caractère libre et juste. Addis-Abeba et Asmara ont pris des mesures immédiatement pour entrer dans une nouvelle ère de liens étroits et de coopération.

La guérison des blessures provoquées par la guerre a fait des progrès spectaculaires. L'édification d'une prospérité partagée progresse sérieusement. L'Ethiopie croit que l'esprit dans lequel le problème de l'Erythrée a été résolu, ainsi que les événements qui se déroulent depuis pour édifier une base de paix permanente et une coopération dans tous les domaines, constituent une manifestation unique de ce changement qui a fait passer ce pays d'une ère de conflit à une ère de concorde. La paix nous a offert la possibilité de nous concentrer sur la reconstruction et de jeter les bases d'un développement durable en Ethiopie et en Erythrée.

L'objectif des dirigeants et des peuples de l'Ethiopie et de l'Erythrée est l'intégration économique, sociale et culturelle, devant conduire à une intégration politique à un nouveau niveau. Les dirigeants des deux pays envisagent d'étendre cette intégration aux pays de la sous-région. L'établissement de la paix et de la stabilité est donc une question prioritaire dans les efforts coordonnés de nos deux gouvernements, et nous sommes décidés à poursuivre nos objectifs, si difficiles que soient les obstacles à surmonter. Nous reconnaissons toutefois que la situation en Ethiopie et en Erythrée ne répond pas à tous les espoirs et à toutes les attentes qu'avaient fait naître les changements survenus au cours des dernières années.

Tout en reconnaissant les progrès encourageants survenus dans certaines parties du monde, nous devons également reconnaître que des situations pénibles existent dans d'autres. La crise en Somalie en est un exemple. Cette crise se trouvant au coeur des préoccupations de mon gouvernement, je voudrais demander à l'Assemblée de faire preuve d'indulgence envers moi si je m'attarde quelques minutes pour faire de brefs commentaires sur les événements préoccupants qui se déroulent dans ce pays.

Il faut rappeler que la décision prise par le Conseil de sécurité de rétablir l'ordre et d'ouvrir la voie à l'acheminement de l'aide humanitaire a été mise en oeuvre à partir de décembre 1992. Des mesures immédiates ont alors été prises pour réunir les factions belligérantes ainsi

que les représentants des diverses sections de la société somalie. Le but poursuivi était d'obtenir leur accord sur un plan d'action visant à rétablir la paix et à créer les structures de l'administration civile. En particulier, les efforts de réconciliation déployés par le Comité permanent de haut niveau de la corne de l'Afrique sur la Somalie ont été évalués lors de la Conférence qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars de cette année. Un accord a été élaboré au sujet d'une série de mesures devant conduire à la paix et à la stabilité politique dans ce pays. Les principaux éléments de l'accord comportaient un cessez-le-feu; un programme de désarmement; la réconciliation dans la région; des mesures visant à trouver une solution politique grâce à l'établissement de conseils de districts et de régions élus, afin d'aboutir à l'établissement d'un conseil national de transition qui serait l'organe le plus élevé de l'Etat; et les principes devant régir le règlement des conflits concernant les revendications de propriétés.

Parallèlement, l'accord d'Addis-Abeba du mois de mars 1993 prévoit les modalités de la poursuite de l'aide humanitaire et du démarrage des programmes de relèvement et de reconstruction. L'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) devait gérer le maintien de la paix et créer un environnement propice à l'exécution des programmes de relèvement et de reconstruction. On espérait alors que l'application des éléments politiques de l'accord d'Addis-Abeba se poursuivrait comme prévu.

Toutefois, la situation en Somalie a pris un tournant tragique, surtout à partir du 5 juin de cette année, lorsque des soldats pakistanais des Nations Unies et de nombreux Somalis ont été tués. Cela a été un incident réellement déplorable, et nous continuons à être gravement préoccupés par ces événements tragiques qui ont provoqué ensuite de nouvelles pertes de vies humaines sans que l'on entrevoie la fin de cette crise. En fait, il existe un blocage et un dilemme sur la façon dont on pourrait sortir de l'impasse à Mogadiscio.

De l'avis de ma délégation, il est impératif que l'ONU se livre à une étude approfondie de tous les aspects de la situation en Somalie. Cet examen devrait viser à rétablir la situation qui existait avant le 5 juin et à procéder à partir de là à la mise en oeuvre de l'accord d'Addis-Abeba. A cet égard, il est clair que la participation des factions ainsi que des représentants des divers secteurs de la société somalie à ces processus est vitale.

L'ONUSOM est la dernière chance qui s'offre à la Somalie. Il ne faut donc pas qu'elle échoue. Les préoccupations qu'éprouve l'ONUSOM à la suite de l'incident du 5 juin ne devraient pas lui faire perdre de vue son but ultime, qui est la réconciliation politique et le relèvement économique et social. Il faut reconnaître que si

l'on veut que les objectifs de l'ONUSOM soient réalisés, il faut gagner la bataille visant à conquérir les coeurs et les esprits de tous les Somalis. Ma délégation estime que toutes les troupes de l'ONUSOM devraient être équipées matériellement et mentalement pour mener ce combat et le gagner, et que chaque fois que l'on rencontrerait des lacunes à cet égard, l'ONUSOM devrait être prête à agir promptement pour y remédier. L'Ethiopie est prête à apporter sa contribution à ce scénario. Il faut rappeler à cet égard que l'Organisation de l'unité africaine, lors de sa réunion au sommet tenue au Caire en juin de cette année, a donné au Président Meles Zenawi du Gouvernement transitoire de l'Ethiopie le mandat de suivre la situation et d'aider à la solution de la crise somalie. Ce mandat a reçu l'appui de la quatrième réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD).

Je voudrais citer un passage de la Déclaration adoptée par le quatrième sommet de l'IGADD, tenu à Addis-Abeba les 6 et 7 septembre 1993.

"Nous nous félicitons des résultats positifs obtenus par l'ONU en Somalie, grâce auxquels des milliers de Somalis ont pu échapper à la mort qui les attendait par suite de la famine et du conflit;

Nous sommes de plus en plus convaincus qu'il faut faire preuve de prudence dans la gestion de la situation politique actuelle très complexe qui règne en Somalie;

Nous lançons un nouvel appel pour que des consultations sérieuses aient lieu entre l'ONUSOM et les pays de la sous-région et nous rappelons qu'il est nécessaire que ces derniers jouent un rôle plus actif;

Nous appuyons entièrement le mandat donné au Président Meles Zenawi le chargeant de suivre la situation en Somalie au nom de l'OUA en le chargeant nous aussi de suivre, au nom des pays de la sous-région, les événements qui se déroulent dans cet Etat membre."

Si l'application de l'accord d'Addis-Abeba est, à notre avis, le seul moyen susceptible d'aboutir à une solution politique de la crise somalie, nous considérons également l'ONUSOM comme une garantie que la Somalie ne sombrera pas dans l'anarchie. Nous invitons instamment l'ONUSOM à poursuivre sa tâche jusqu'à ce que les objectifs de l'accord d'Addis-Abeba soient pleinement réalisés.

Le problème des réfugiés et des personnes déplacées à la suite de toute une série de catastrophes continue de hanter la sous-région de la corne de l'Afrique. A cet égard, l'Ethiopie continue de faire face à des difficultés immenses, dont les solutions dépassent ses maigres ressources et ses faibles capacités. En outre, l'Ethiopie doit assurer la réinstallation de près d'un million de personnes rentrées au pays.

Il faut rappeler que les donateurs présents à la Conférence de la corne de l'Afrique qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 1992 sont parvenus à un accord sur les modalités de la fourniture d'une assistance humanitaire. Ces principes devraient être respectés pour que l'assistance de secours atteigne ceux qui en ont besoin.

La vie humaine est précieuse. Priver un peuple du droit à la survie est, par conséquent, un crime. Ceux qui empêchent les secours de parvenir à ceux qui en ont besoin sont des criminels. De même, ceux qui inscrivent à leur ordre du jour politique la prise en otage de la survie humaine ne peuvent et ne doivent être considérés que comme des criminels.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Il est peut-être possible de faire pression sur les bénéficiaires pour qu'ils revoient leurs positions de manière à faciliter l'acheminement des secours. Mais imaginer que l'on puisse faire pression sur les donateurs est pour le moins cauchemardesque. Je voudrais insister sur le fait que l'aide humanitaire doit être absolument dépolitisée.

En ce qui concerne les autres sujets de préoccupation pour la communauté internationale, je voudrais évoquer les progrès pleins de promesses accomplis en Afrique du Sud. Ma délégation se félicite de la décision prise de créer un Conseil exécutif de transition chargé de superviser le processus de transition vers une Afrique du Sud non raciale et démocratique. Nous félicitons et nous appuyons les dirigeants politiques pour la hardiesse avec laquelle ils ouvrent la voie à une transition pacifique vers la démocratie en Afrique du Sud.

Cependant, il y a des régions qui sont une source de graves préoccupations où la paix n'a pas encore été réalisée. A cet égard, la reprise des hostilités en Angola annihile les efforts immenses accomplis par la communauté internationale et les Angolais eux-mêmes pour rétablir la paix dans ce pays. Nous appelons les parties intéressées à résoudre leurs différends à la table des négociations, en tenant compte des élections, que les observateurs internationaux ont déclaré libres et loyales, en tant que référence pour le règlement pacifique du conflit angolais.

A propos des autres zones de conflit en Afrique, l'Éthiopie lance un appel à ses frères du Rwanda, du Mozambique et du Libéria pour qu'ils maintiennent l'élan vers le rétablissement de la paix dans leurs pays respectifs. De même, l'Éthiopie nourrit l'espoir ardent de voir nos frères du Soudan découvrir rapidement le moyen de retrouver la paix et la tranquillité.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, l'Éthiopie salue le premier pas accompli vers un règlement et consacré dans l'accord historique signé à Washington par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nous félicitons chaleureusement les dirigeants des deux parties de leur geste courageux et espérons que le mouvement en faveur d'un règlement global du conflit du Moyen-Orient prendra ainsi de l'élan.

Toutefois, il semble que les espoirs que suscite la situation dans certaines régions du monde soient appelés à être tempérés par la situation désespérée qui existe virtuellement dans d'autres. Je pense ici à la situation tragique en Bosnie-Herzégovine et au massacre insensé qui semble ne pas devoir prendre fin. Je le qualifie d'insensé, non pas dans l'intention d'émettre un jugement sur la légitimité des positions respectives des parties au conflit, mais plutôt pour souligner la conviction universelle que les dividendes de la paix sont bien supérieurs aux gains que procure une guerre extrêmement destructrice. Reconnaisant sans réserve que la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine est entre les mains des combattants eux-mêmes, nous les invitons à coopérer aux efforts de médiation internationaux.

L'humanité souhaite la paix. C'est pourquoi, l'humanité se tourne vers les Nations Unies et espère que les ressources et le courage de cette organisation produiront l'impact souhaité grâce à la diplomatie préventive, la gestion et le règlement des différends. Au niveau régional, l'Organisation de l'unité africaine, à son vingt-neuvième sommet tenu au Caire en juin dernier, a décidé de mettre en place un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et l'Éthiopie est prête à oeuvrer énergiquement à sa mise en oeuvre effective et à son succès.

Bien que nous soyons loin d'être satisfaits, la situation internationale qui se fait jour depuis peu laisse entrevoir certaines perspectives encourageantes dans le domaine des relations politiques. Cependant, dans celui des relations économiques internationales, la situation est loin d'être encourageante. Notre monde est toujours confronté à la désagréable réalité de sa partition en deux blocs : le riche et le pauvre, le Nord et le Sud. La pauvreté représente toujours la plus grande menace pour la démocratie, la paix et la sécurité mondiales. L'instabilité politique, la corruption, la faim, le trafic illicite des drogues et toute une série de maux trouvent leur source dans la pauvreté des

masses. Et la communauté internationale est consciente des facteurs qui ont contribué à décevoir les espoirs et aspirations des pays pauvres.

Les promesses de programmes spéciaux pour les pays les moins développés, des programmes d'action échelonnés sur 10 ans, etc., qui avaient été décidés par la communauté internationale n'ont jusqu'ici guère contribué à soulager la pauvreté. En Afrique, la croissance économique globale continue de stagner par rapport à la croissance démographique. Et ce continent reste le plus pauvre de tous. Et puisqu'il ne peut être question de stabilité ou de meilleures perspectives pour le monde si l'on ne réduit pas les disparités en termes de développement mondial, tant les pays développés que les pays en développement devraient s'engager dans un dialogue constructif portant sur les mesures pratiques, qui permettrait de stimuler le développement.

L'environnement et le développement sont les deux principales préoccupations qui retiennent l'attention de la communauté internationale. L'Éthiopie apprécie, en particulier, le soutien que la communauté internationale apporte aux efforts déployés pour combattre la désertification et la sécheresse qui causent une dégradation considérable de l'environnement en Afrique. Nous invitons tous les Etats Membres à appuyer sans réserve les efforts que fait le Comité intergouvernemental de négociation pour élaborer une convention internationale afin de combattre la désertification. La dégradation de l'environnement constitue un obstacle majeur au développement auquel il faut s'attaquer d'urgence.

J'ai l'occasion aujourd'hui de partager avec cette assemblée quelques idées sur la situation qui prévaut en Éthiopie depuis l'établissement du Gouvernement de transition, il y a deux ans. Le processus de démocratisation et d'autonomie s'est trouvé consolidé grâce à des élections locales et régionales. La politique de partage équitable des pouvoirs entre les diverses régions et nationalités a réussi à faire régner la paix et la stabilité dans l'ensemble du pays. Ces résultats, joints à la mise en oeuvre de réformes économiques libéralisées, de programmes de reconstruction et d'une amélioration des conditions météorologiques, ont permis une amélioration encourageante de l'économie. Le rôle positif joué par les institutions financières internationales et la communauté des donateurs a eu un effet utile sur les efforts de reconstruction et de redressement de l'Éthiopie. C'est pourquoi, en un laps de temps très bref de deux ans, l'Éthiopie est sortie du stade du désespoir pour passer à celui du redressement. Nous envisageons maintenant l'avenir avec une grande confiance.

En ce qui concerne les programmes politiques, l'Éthiopie est entrée dans la phase finale de la période de

transition en entamant les travaux de rédaction d'une constitution. Une fois la constitution approuvée, des élections multipartites auront lieu sur la base desquelles les structures permanentes de l'Etat seront mises en place.

Un système judiciaire indépendant fonctionne déjà, et la légalité joue un rôle éminent dans la garantie des droits de l'homme du peuple. Une activité politique pacifique, une presse libre et la liberté d'expression et de conscience sont des éléments bien établis dans la vie éthiopienne aujourd'hui. Notre approche démocratique porte ses fruits. Elle consolide la paix et la stabilité et suscite la confiance de l'investisseur et du monde des affaires. Elle a permis de rétablir la confiance du peuple dans son propre avenir.

L'Ethiopie est résolue à respecter tous les aspects de la protection des droits de l'homme. La protection de la dignité humaine signifie également que l'homme soit à l'abri de la pauvreté. "Prisonnier de conscience" et "prisonnier de pauvreté" sont deux concepts identiques. Le droit à la liberté d'expression et le droit à l'éducation sont indivisibles. La préoccupation relative aux droits de l'homme est pratiquement dénuée de sens si elle ne s'accompagne pas de mesures de nature à soulager la pauvreté, l'ignorance et les autres causes de privations. Par conséquent, l'Ethiopie demande à la communauté internationale de coopérer en traitant la question des droits de l'homme dans le contexte de ces principes généraux.

L'attitude démocratique que nous adoptons dans nos relations avec les pays et les peuples voisins a porté ses fruits. L'Ethiopie n'a jamais connu une telle harmonie, à la fois à l'intérieur du pays et dans ses relations avec ses voisins.

L'Ethiopie a atteint le niveau de confiance en elle-même nécessaire pour devenir un véritable partenaire dans la communauté des nations. Je voudrais donc réitérer la confiance que place constamment mon pays dans la sagesse collective de notre organisation mondiale et renouveler notre appui inconditionnel aux efforts dignes de louanges déployés par le système des Nations Unies. Nous croyons que, en tant que garant de la paix et de la stabilité internationales, l'ONU devrait accroître ses efforts en intensifiant ses activités dans le domaine de la diplomatie préventive. Elle devrait mettre au point des mécanismes nouveaux, plus efficaces pour coordonner les activités visant à rehausser le respect des normes du droit international et à assurer la sécurité et les intérêts de tous les Etats.

En même temps que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous saluons les efforts déployés par l'ONU pour aider les pays en développement à réaliser un degré plus élevé de développement économique et d'autonomie. Le rôle de l'ONU dans les affaires mondiales

est global. Pour que ce rôle soit efficace, il importe que les méthodes opérationnelles de l'Organisation soient caractérisées par l'obligation de rendre compte et la transparence. L'Ethiopie souscrit aux appels à la démocratisation des processus de prise de décisions du système de l'ONU et à la rationalisation de sa bureaucratie. J'espère que cette session de l'Assemblée générale passera en revue et traitera ces questions prioritaires afin de revitaliser l'Organisation pour qu'elle puisse répondre aux impératifs de notre époque.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Certains représentants ayant demandé à exercer leur droit de réponse, je vais leur donner la parole maintenant.

Je rappellerai aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention, et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. McLean** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) :

Les Etats-Unis notent avec tristesse le ton des remarques faites au début de la journée par le Ministre des affaires étrangères de Cuba, notamment l'attitude désobligeante qu'il a adoptée envers les efforts, les espoirs et les réalisations de cette institution. Cuba est en effet un pays troublé dont le peuple continue de payer un lourd tribut en raison de l'échec de sa gestion économique et à sa rigidité idéologique. Pour éviter un vote de blâme, le Gouvernement cubain cherche refuge dans des déclarations inexactes, telles que l'affirmation totalement inexacte selon laquelle les Etats-Unis empêchent Cuba d'acheter des médicaments.

Mais ces affirmations et d'autres assertions ridicules ne diminuent en rien les souffrances que le Gouvernement cubain inflige à son peuple. Au contraire, elles appellent l'attention du monde, au grand désespoir de ceux qui nagent frénétiquement à contre-courant de la liberté politique, de l'opportunité économique et des droits de l'homme.

**M. Naimi Arfa** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) :

Ce matin, l'Assemblée a entendu une déclaration du Ministre des affaires étrangères des Emirats arabes unis. Je regrette d'être obligé de répondre, et si je le fais, c'est pour rétablir les faits.

Mon pays s'est efforcé consciencieusement au cours de ces dernières années de mettre au point des arrangements, en consultation et en coopération avec les pays de la région du golfe Persique, d'encourager et de consolider la sécurité et la stabilité. Nous avons déclaré officiellement, et à de

nombreuses occasions, qu'il fallait établir des arrangements de sécurité régionaux et de coopération dans le golfe Persique et qu'à cette fin les Etats devaient souscrire aux obligations suivantes : respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; rejet des acquisitions de territoire; inviolabilité des frontières internationales; non-recours à la force dans le règlement des différends; non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats; respect et application des accords et des arrangements existant; et dialogue et compréhension mutuelle.

Comme les membres le savent, mon ministre a traité cette question dans la déclaration qu'il a faite ce matin à l'Assemblée. En fait, il avait présenté un plan détaillé à ce sujet à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, il y a trois ans. Depuis lors, nous avons tenu absolument à contribuer à la mise en application de ce plan.

Le deuxième point que je voudrais traiter très brièvement concerne le point central de la question : les différences d'interprétation de la République islamique d'Iran et des Emirats arabes unis. Simplement les faits ne corroborent pas le scénario présenté par le Ministre des affaires étrangères des Emirats arabes unis. Il n'est peut-être pas difficile de brosser un beau tableau - encore qu'il soit flatteur - mais il est très difficile en revanche de présenter un argument solide. La séquence des événements tels qu'ils se sont véritablement déroulés, et compte tenu de l'état des choses, est tout à fait différente de la version avancée par les Emirats arabes unis.

Depuis la fin de l'été 1992, le Gouvernement de la République islamique d'Iran s'est efforcé sérieusement et sincèrement de résoudre les malentendus entre les deux pays qui ont surgi au sujet de l'île d'Abou-Moussa. A cette fin, et sur la base de l'effort global dont je viens de parler, nous avons entamé des négociations avec l'autre partie. La communauté internationale a eu connaissance de l'initiative que l'Iran a prise à la fin de septembre 1992 d'envoyer une délégation de haut niveau à Abou Dhabi pour des négociations. Très sincèrement, nous espérons que l'autre partie adoptera la même approche et la même attitude. A notre grande surprise, les Emirats arabes unis ont exigé certaines conditions préalables aux négociations qui étaient totalement inacceptables. Cela a mis fin aux pourparlers bilatéraux à ce stade.

En outre, depuis la fin de la première série de négociations à Abou Dhabi, l'autre partie, qui avait prévu la reprise des pourparlers à Téhéran, n'a pas donné suite. Au contraire, poursuivant des objectifs incompatibles avec le règlement pacifique des différends, ils ont eu recours à d'autres voies et à d'autres moyens, tels que la publication de copies de déclarations répétées, dans de nombreux endroits.

Cette approche et ce comportement des Emirats arabes unis au cours de l'année passée, qui semblent avoir été encouragés par des voix plus ou moins sincères à l'intérieur et à l'extérieur de la région, montrent clairement qu'ils n'ont pas voulu participer pleinement à des négociations honnêtes dans le dessein de régler le problème.

Au contraire, ils ont tenté par tous les moyens possibles de maintenir la difficulté dans le vague, poussant régulièrement la situation au premier plan dans le golfe Persique par les déclarations dogmatiques faites dans diverses réunions arabes. En effet, nous regrettons profondément que le parti des Emirats arabes unis ait décidé de garder intact et de couvrir le malentendu entre les deux pays, un jugement erroné qui semble s'appuyer sur l'expression d'appui émanant d'autres pays et qui, de toute façon, n'est que de nature passagère.

Tout au long de ce processus, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a, en maintes occasions, dit officiellement et par la voie diplomatique qu'il était disposé à engager et à reprendre des entretiens bilatéraux, sans conditions préalables, sur toutes les questions non réglées entre les deux pays. La visite officielle qu'a faite le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran à Abou Dhabi en mai 1993 est le meilleur exemple de l'attitude iranienne. Dans la déclaration conjointe qui a été publiée à la fin de cette visite de deux jours, les Emirats arabes unis et l'Iran ont exprimé leur désir et leur volonté de s'engager dans d'autres entretiens pour lever les obstacles qui entravent les discussions sur les questions qui n'ont pas encore été réglées par les deux pays. Dans la déclaration, il est dit notamment :

"Cela doit être mis en oeuvre pour apporter l'amélioration souhaitée aux relations bilatérales qui contribuera de façon constructive à la sécurité et à la stabilité de la région."

Après la dernière initiative iranienne, le Ministre des Emirats arabes unis était censé faire à son tour une visite, dont les détails devaient être discutés et arrêtés par la voie diplomatique habituelle. Nous avons été réellement étonnés par l'annonce faite à Abou Dhabi en septembre 1993 que la visite attendue était annulée. A peine deux jours avant cette annonce, l'Ambassadeur des Emirats arabes unis à Téhéran avait livré un message positif de la part de son gouvernement au Ministre iranien des affaires étrangères dans lequel le date de la visite avait été fixée.

Nous restons pleinement disposés, à Téhéran, à nous engager dans des discussions franches et approfondies avec la délégation des Emirats arabes unis sur toutes les questions non encore réglées entre les deux parties. Evidemment, et je tiens à le dire clairement, nous étions prêts à engager des

négociations sans aucune condition préalable. Dès le début, nous avons jugé inacceptable que les Emirats arabes unis fixent des conditions préalables aux négociations, et nous n'avons pas changé d'avis. Il est tout simplement illogique et contraire à la pratique habituelle qui existe dans les relations entre les États qu'une partie à un litige subordonne la reprise des entretiens bilatéraux à l'acceptation par l'autre partie de ses conditions.

Je voudrais dire un mot au sujet du fond de la prétention formulée par les Emirats arabes unis. Sans entrer dans une longue discussion sur l'histoire réelle des îles qui font l'objet de cette discussion, laquelle histoire est bien connue, je me contenterai de réaffirmer la légitimité de la position iranienne en ce qui concerne sa souveraineté inattaquable et indisputable sur ces îles. Des preuves amplement suffisantes et solides qui vont de l'antiquité à la période actuelle corroborent notre position. Le fait que la souveraineté de l'Iran sur les îles concernées a été interrompue de 1904 à 1971 à la suite de complots coloniaux ne change nullement le statut de ces îles. Ce qui s'est produit en 1971 n'étaient rien de plus que la réaffirmation de la souveraineté de l'Iran sur les îles.

Tout en réaffirmant l'engagement intégral que mon gouvernement a pris en faveur du Mémorandum d'accord entre l'Iran et Chardjah concernant l'île d'Abou Moussa, je voudrais saisir cette occasion pour souligner notre adhésion à part entière au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres pays dans le golfe Persique. Cependant, je voudrais également souligner qu'il incombe à tous les États de respecter ce principe. En outre, l'allusion à des revendications subjectives, égoïstes et sans fondement en ce qui concerne le territoire d'autres États n'est rien d'autre, comme la récente crise du golfe Persique l'a bien montré, qu'une dangereuse question politique piégée qui peut avoir des conséquences catastrophiques, une véritable boîte de Pandore que la communauté internationale préfère ne pas ouvrir.

Cela dit, au nom de ma délégation, je voudrais réaffirmer une fois encore l'attitude de principe que nous adoptons en ce qui concerne les relations avec les Emirats arabes unis dans le cadre général de notre politique relative à la région stratégique du golfe Persique, et confirmer à nouveau notre volonté de poursuivre les négociations bilatérales en vue d'un règlement mutuellement avantageux des questions qui sont encore pendantes entre les deux pays. Pour nous, en Iran, il est d'une importance primordiale de maintenir la sécurité et la tranquillité dans la région. Nous espérons que nos frères, à Abou Dhabi, montreront le même esprit de bon voisinage et de relations fraternelles, refusant ainsi à des éléments étrangers à l'intérieur comme à l'extérieur de la région la possibilité d'attiser les flammes au

nom d'intérêts qui sont contraires à ceux des Emirats arabes unis, de l'Iran et du golfe Persique.

**M. Samhan** (Emirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) :

La délégation iranienne a évoqué dans sa déclaration le différend existant entre les Emirats arabes unis et l'Iran en ce qui concerne trois îles qui appartiennent à mon pays, à savoir la Grande Tonb, la Petite Tonb et Abou Moussa. Au nom de la délégation des Emirats arabes unis et en réponse à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de l'Iran, je voudrais insister sur le fait que mon pays rejette depuis le début de 1971 l'occupation militaire de ces trois îles par l'Iran et a condamné les mesures que ce pays a prises et qui ont provoqué la mort de nombreux habitants de ces îles qui étaient des ressortissants des Emirats arabes unis et qui étaient restés dans les îles. Nous avons déjà déclaré cette position à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au sein d'autres organes des Nations Unies et d'autres organes régionaux. Nous considérons toujours la présence iranienne dans ces trois îles comme une occupation militaire et illégale qui contrevient à la Charte des Nations Unies, aux règles du droit international et des normes de bon voisinage.

Nous avons essayé de régler le différend par des moyens pacifiques en favorisant des contacts entre les deux pays, mais la partie iranienne persiste à rejeter nos revendications. En particulier, elle a refusé de faire cas de son occupation militaire de la Grande Tonb, de la Petite Tonb et d'Abou Moussa et insiste pour ne traiter que de questions secondaires qui n'ont rien à voir avec le fond de la question. Ces deux dernières années, elle a aggravé le conflit en adoptant un certain nombre de mesures et de pratiques illégales, y compris l'emploi de la force militaire, contre les ressortissants des Emirats arabes unis qui habitent l'île d'Abou Moussa, ce qui est contraire au Mémorandum d'accord de 1971.

Malgré tout cela, mon pays souhaite déclarer une fois de plus qu'il est tout à fait prêt à régler ce différend par l'un ou l'autre des moyens pacifiques qui sont énoncés dans la Charte afin de recouvrer sa souveraineté sur les trois îles, qui font partie intégrante de notre territoire. Les Emirats arabes unis adoptent cette position parce nous sommes convaincus que, pour assurer la stabilité et la sécurité dans la région du Golfe, les pays de la région doivent favoriser la coopération, le respect mutuel de la souveraineté pour les pays de la région, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et le règlement de différends par des moyens pacifiques, compte tenu notamment de la nouvelle situation internationale et régionale. C'est pourquoi nous lançons à nouveau un appel à la République islamique d'Iran pour qu'elle réponde favorablement à notre demande.

**M. Ibañez Fajardo** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) :

Nul ne saurait prétendre qu'il existe une atmosphère cordiale quand des politiques criminelles sont maintenues pour asphyxier par la faim mon petit pays, coupable de poursuivre résolument un rêve d'indépendance et de justice sociale qui correspond à nos propres convictions. Le puissant pouvoir du Nord ne peut dicter ses volontés au peuple cubain. Notre histoire nous a montré l'irrespect de ce gigantesque voisin envers nos idéaux, son avidité coloniale et sa manipulation d'informations tendancieuses. Cuba ne fait rien d'autre que de s'attacher à la coexistence pacifique et à la coopération internationale, et que de demander que nos luttes, notre dignité et notre patriotisme soient respectés.

*La séance est levée à 19 h 55.*

---